ADRESSE
AUX AMIS
DE LA PAIX.

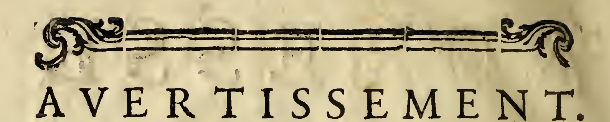
Par M. SERVAN, *ancien Avocat-Général au parlement de Grenoble.*

Seconde Edition.



Réimprimée à GRENOBLE, aux frais d'une Société *PATRIOTIQUE*, chez J. ALLIER.

1789.



AVERTISSEMENT.
DE L'AUTEUR.

LA maladie de l'Etat, aigrie déjà par ſa durée, ſemble s'envenimer encore à l'approche de ſon terme : il m'a paru qu'en ce moment un ouvrage utile ſeroit où l'on s'attacheroit à montrer l'intérêt de tous les partis, dans la paix & la plus prompte concluſion.

C'eſt à peu près ce que je me ſuis propoſé dans ces feuilles ; je voudrois que leur réſultat fût de convaincre les hommes les plus acharnés contre la révolution actuelle, que le plus grand péril pour eux, ſeroit de la faire avorter.

J'ai raſſemblé ſur ce ſujet les plus fortes objections ou les plus ſpécieuſes ; & ſi je n'ai pu donner à toutes des réponſes ſans réplique, il n'en eſt aucune où je n'apporte quelque adouciſſement.

Je ne me diſſimule point qu'on eſt à préſent excédé de lecture, & que cet ouvrage, malgré ſes bonnes intentions, ne ſera vraiſemblablement utile à perſonne ; du moins le ſera-t-il à moi-même, & j'avoue que je me conſolerai d'avoir achevé, pour le ſeul contentement de mon cœur, ce foible écrit que ſon inſpiration ſeule m'a fait commencer : quand je n'aurois point écrit pour le repos des autres, j'aurois eu beſoin d'écrire pour le mien ; & dans le ſalut ou la ruine de ma patrie, ces ſentiments de paix, dont je dépoſe ici le témoignage, ne pourront qu'augmenter ma joie ou ſoulager ma douleur.

AVIS DES ÉDITEURS.

LA premiere édition de cet ouvrage a fait dans le Public une ſenſation étonnante. Le peuple qu'il éclaire ſur ſes droits & ſur ſes devoirs, l'a lu avec ce plaiſir & cet intérêt qu'il ne refuſe jamais aux productions marquées, comme celle-ci, au coin du vrai génie. Les Patriotes inſtruits y ont puiſé un nouveau courage & de nouvelles raiſons pour ſoutenir la cauſe de l'humanité; & les nombreux détracteurs de l'Aſſemblée nationale, honteux de ſe voir ſi bien démaſqués, ont fait treve, au moins pour le moment, à leurs déclamations menſongeres; il y en a beaucoup qui commencent même à changer de langage & à ſe rapprocher un peu de ce peuple, dont ils parloient auparavant avec tant de mépris.

Quel fruit attendent-ils de ce retour hypocrite? Se feroient-ils flattés que le peuple ſera la dupe de ce déguiſement forcé? qu'ils ſe déſabuſent: il n'eſt perſonne qui ne ſoit convaincu maintenant, que l'Aſſemblée nationale ne travaille que pour le bonheur Public, qui eſt inſéparable de la régénération de l'Etat; il connoît, ce peuple, tout le prix des auguſtes décrets, que les ariſtocrates ont décrié avec tant d'impudence; il ſait qu'il n'y en a pas un de ceux qui excitent leur plainte, qui ne ſoit pour lui un grand bienfait. Ainſi il ne verra jamais ſes amis, dans les ennemis de l'Aſſemblée nationale, & la ſubite métamorphoſe dont ceux-ci s'enveloppent, ne lui fera pas oublier tout le mal qu'ils lui ont fait, ou qu'ils ont voulu lui faire. C'eſt par des vertus & des actions généreuſes en faveur de la liberté, & non par de vaines grimaces, qu'ils doivent expier leurs prétentions oppreſſives, leurs cruels complots, leur honteuſe défection, leurs libelles atroces, leurs parjures multipliés, leurs diffamations ſacrileges, leurs calomnies groſſieres & cette foule de viles manœuvres, plus inſenſées encore que criminelles, & qui ſont les armes familieres de la baſſeſſe & de la lâcheté.

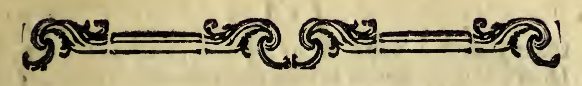
Citoyens généreux, il importe à la conſervation de cette liberté que vous avez conquiſe, il importe au ſalut de l'Etat, que l'hiſtoire de tant d'atrocités ſoit perpétuée dans vos familles, & devienne la matiere intariſſable de vos entretiens journaliers. Nourriſſez, par de fideles recits, une ſalutaire défiance dans l'eſprit de vos amis, de vos proches, de vos enfants. Retracez ſans ceſſe à leurs yeux tous les maux dont les dilapidations inouies & les mœurs corrompues d'inſenſés courtiſans ont accablé la Nation. Répétez-leur, que ſans les lumieres & le courage héroïque des Repréſentants du Peuple, jamais nous n'aurions vu briſer les fers de la ſervitude ſous leſquels nous étions courbés. Apprenez leur que peu s'en eſt fallu que l'Aſſemblée nationale n'ait été diſperſée ſans retour, & que pluſieurs de ſes Membres ~~n'aient~~ tombé ſous
ne soient

la hache du despotisme ministériel. Désignez, nommez les traîtres & les parjures qui ont violé leur serment & travaillé sous main à diviser les Provinces, & à allumer les flambeaux de la guerre civile. Dites-leur bien que des Sybarites cruels auroient vu avec plaisir la France entiere inondée du sang de ses habitants égorgés, plutôt que de faire le moindre sacrifice sur leur superflu, plutôt que de déroger au privilege barbare qu'ils avoient usurpé, de rejetter toutes les charges de l'Etat sur le malheureux qui manque souvent du nécessaire.

Quand ils seront profondément pénétrés de ces tristes & terribles vérités, vous pouvez les envoyer indifféremment aux comices ou aux combats; ne craignez pas qu'ils prostituent leurs suffrages ni qu'ils désertent leurs drapeaux. Cette horreur invincible de la tyrannie fut le premier fondement de la grandeur des Romains, & les fit triompher de tous les peuples de l'Italie, conjurés contre eux. C'est elle qui fit raser à Valerius Publicola la maison qu'il bâtissoit sur une hauteur, parce qu'elle donnoit de l'ombrage à ses concitoyens; c'est elle qui exila de Rome, le mari même de Lucrece, parce qu'il portoit le nom des tyrans qu'il avoit expulsés; c'est elle qui arma Brutus & Manlius d'une vertu plus qu'humaine, & leur donna la force d'immoler leur propre sang à l'amour de la Patrie; enfin, c'est elle qui a inspiré tous les ouvrages sortis de la plume de M. Servan, & particulierement celui-ci, que nous regardons comme son chef-d'œuvre. En effet, il n'en est aucun où l'Auteur ait réuni au même degré l'énergie des idées, la solidité du raisonnement & la magie du style. Les leçons les plus sages, la morale la plus pure & les principes les plus sublimes, y sont embellis de tous les charmes de l'éloquence; & si M. Servan n'étoit déja connu dans la république des Lettres par une foule de productions, dignes de la postérité, cette *Adresse aux Amis de la Paix*, suffiroit seule pour l'élever au rang des grands Ecrivains, qui ont le mieux mérité de la Patrie, & rendu le plus de services au genre hnmain.



ADRESSE



ADRESSE

AUX AMIS DE LA PAIX.

LES hommes paſſionnés & dangereux, ne liſent guère, ou ne liſent que des livres dangereux & paſſionnés comme eux ; ils rejettent tout ce qui ne les flatte point. Toutes les penſées modérées les irritent.

Hommes équitables, hommes ſages, vrais amis de la paix, je ne puis donc m'adreſſer qu'à vous : vous ſeuls aurez la patience de me lire, & peut-être le courage de me croire.

Et voici d'abord ce que j'oſe vous dire : il n'eſt plus temps, Amis de la paix, il n'eſt plus temps de vous cacher dans la retraite que vous chériſſez ; de fuir les hommes injuſtes & turbulens que vous craignez, ou de garder un ſilence modeſte au milieu de leurs diſputes emportées : il n'eſt plus temps enfin, de vous contenter de réfléchir & d'obſerver ; le repos n'eſt plus de ſaiſon, & la prudence eſt d'avoir du courage : il faut agir, il faut parler vous-mêmes : voici le moment où vous devez vous répandre en public, vous montrer par-tout : & plût au Ciel que dans ce moment critique, tout homme ſage oſât ſe donner à lui-même la place, & s'il le pouvoit, la hauteur d'un obeliſque dans les places publiques !

Amis de la paix, lorſque tout conjure pour ſa

ruine, c'est à vous enfin de conspirer pour son salut, & vous n'avez pas un seul moment à perdre ; si vous laissez échapper celui qui s'enfuit, votre silence & votre inaction seront aussi coupables que les discours & les complots même des hommes factieux : ils auront voulu perdre la patrie, & vous n'aurez pas voulu la sauver. Que dis-je ? ils auront même déployé plus de courage pour faire le mal, que vous pour l'empêcher : & prenez bien garde qu'en partageant avec eux le crime de mauvais citoyens, vous n'ayez tout seuls l'infamie de la lâcheté.

Bons Citoyens ! concevez-vous bien la situation où nous sommes ? encore un moment de patience & de courage, & la France est sauvée ; encore un degré d'anarchie, & la France est perdue : ne voyez-vous pas la Nation entiere, suspendue par un cheveu sur un abyme ? & le ciseau de la discorde est ouvert, Bons Citoyens ! que ferez-vous ? . . . . Ah ! sans doute, tout ce que vous pourrez faire : ce qui n'excédera pas entièrement votre pouvoir, vous le comprendrez rigoureusement dans votre devoir même.

Et d'abord ce que vous avez de plus pressant, c'est de vous unir : formez enfin des assemblées d'hommes sages, comme il y en a d'hommes turbulens : quoi, les insensés & les méchants savent s'unir, & les bons & les sages ne sauront que s'isoler ! Que la sagesse est dangereuse, si elle ne veut être utile qu'à elle-même ! Unissez-vous donc, bons Citoyens, & ne tardez point à montrer à la patrie des assemblées régulieres, dont l'unique objet soit le rétablissement de la paix par tous les moyens qui dépendront de votre fortune, de vos lumieres & de votre courage ; là vous vous éclairerez mutuellement sur les dangers communs: vous vous communiquerez vos observations & vos vues; vous

vous animerez à chercher enſemble les reſſources ; & jamais vous ne vous ſéparerez, qu'après avoir concerté chaque jour les combats que vous devez livrer à toutes les idées, comme à toutes les actions dangereuſes.

Dans ce moment d'efferveſcence terrible, attendez-vous à trouver par-tout les idées exagerées, par-tout les actions tendant à la violence. Vous ſerez environnés d'hommes qui reſſemblent à ceux que l'ivreſſe a frappés ; toutes les limites, les routes même varient à leurs yeux troublés ; & parce qu'ils chancellent, ils croient que leur chemin eſt mobile ; ce que les uns appellent, *juſtice inviolable*, vous l'entendrez nommer par les autres, *oppreſſion inſupportable*. Droits, devoirs, raiſon, équité, toutes ces notions de morale qui doivent être fixées comme des termes, chez des hommes ſoumis à des loix, ſont maintenant ébranlées dans leurs fondements par les ſecouſſes d'une grande révolution : chacun s'empreſſe de les ſaiſir comme des matériaux pour l'édifice qui lui convient dans la ſubverſion générale ; & tous diſputant ſur des ruines, ſont prêts de s'en faire des armes pour achever de s'écraſer par leurs ruines mêmes.

I.

Amis de la paix, vous trouverez des ames douces & ſenſibles, que les meurtres & tous les crimes de la populace, ont indigné contre le peuple même.

Vous trouverez des ames timides, épouvantées par le trouble, & préférant déjà l'ordre apparent du deſpotiſme, aux déſordres qu'entraînent les efforts pour la liberté.

Vous rencontrerez même encore des hommes ſuperſtitieux, qui croient la religion perdue, pour peu qu'on touche au ſacerdoce.

A chaque pas vous ſerez arrêtés par la foule de ces hommes qui ſe font aujourd'hui une profeſſion de la politique même, s'emparant hardiment de l'avenir pour le ſemer de préſages funeſtes, & recueillant d'avance chez la génération future une moiſſon de malheurs qu'ils ſe plaiſent à répandre au milieu de la génération préſente : en même temps, d'autres hommes, pour qui l'idée ſeule *d'égalité* eſt un joug inſupportable, vous heurteront de leur orgueil irrité.

Enfin, ſi vous voulez deſcendre au peuple, & juſqu'à la populace même, vous ſerez révoltés, peut-être, de ces ames groſſieres & violentes, ouvertes à tous les menſonges comme à tous les excès.

Amis de la paix, obſervez tout ce que ces hommes font, avec vigilance; écoutez tout ce qu'ils diſent, avec patience, & répondez à tout avec modération.

Ne vous obſtinez point à conſoler par le ſouvenir des maux paſſés, ou par les eſpérances des biens à venir, ces ames paſſionnées que le préſent ſeul occupe.

Au lieu de vous attacher à combattre les principes de chacun, appliquez-vous plutôt à leur montrer les convenances qui paroiſſent ſupérieures aux principes même.

Tâchez enfin dans ce chaos de les ramener doucement à l'intérêt général, par ce fil de l'intérêt particulier, que la paſſion a briſé dans leurs mains.

I I.

Amis de la paix, attendriſſez-vous avec ces hommes humains & ſenſibles, que les violences, les outrages, les meurtres, les crimes de tous les genres ont rempli de terreur & de pitié.

Mais, leur direz-vous, ne commettez pas l'in-

justice de confondre une grossière & vile populace avec le bon & véritable peuple laborieux, honnête, & plus essentiellement ami de l'ordre que nous-mêmes : car enfin, le peuple a besoin de l'ordre pour s'assurer le nécessaire ; & nous ne l'implorons guère qu'afin de protéger nos plaisirs. Appellerez-vous *la Nation françoise*, ce tas de brigands achevés, ou commencés, sans profession, sans domicile, sans patrie ? Insectes qui prouvent les vices du gouvernement où ils pullulent ; comme les vers annoncent un cadavre, & prouvent la mort du corps qu'ils détruisent.

III.

Amis de la paix, quand on vous dira que la Nation françoise a changé de caractere en changeant de position ; quand on vous peindra la confusion de tous les droits, l'oubli de tous les devoirs, le mélange des conditions, l'anéantissement de toutes les distances, par-tout enfin, l'insubordination qui mene à tous les désordres par la licence ; quand on en voudra conclure que l'ancien avilissement a tout-à-fait corrompu notre nation, que la servitude nous a rendu incapables de la vraie liberté, & que pour avoir trop obéi, nous ne sommes plus dignes de nous gouverner nous-mêmes : pourquoi, répondrez-vous, voulez-vous si légérement désespérer du caractere de la Nation ? ne faut-il pas distinguer un accident passager, d'un état durable ? la crise qui peut guérir est-elle toujours une maladie mortelle ? Que diriez-vous d'un homme qui s'épouvanteroit de se voir couvrir de pustules après avoir reçu l'inoculation pour garantir sa vie même ? Vous vous étonnez de quelques actes d'insubordination & de licence ; mais que ne vous étonnez-vous bien davantage, en voyant

la France ſans lois, ſans magiſtrats, ſans force qui la contienne & la dirige, & ſachant pourtant ſe contenir & ſe diriger depuis deux mois entiers par la ſeule force du ſentiment, ou de l'habitude de l'ordre ?

Cherchez dans les hiſtoires humaines, quelque autre exemple d'un ſi grand empire, où tous les citoyens armés, & livrés pour toute règle à leurs paſſions, aient ſi long-temps conſpiré à ſe conſerver plutôt qu'à ſe détruire.

Doit-on augurer d'un tel peuple une licence incurable, ou le facile rétabliſſement de l'ordre? Si la ſeule habitude du travail a pû contenir les dernières claſſes de citoyens; ſi la ſeule puiſſance de la morale a pu réprimer les autres, qu'arrivera-t-il lorſque les lois ſoutiendront ces hommes de toute leur énergie ?

De tout temps le peuple françois eſt connu par ſa ſoumiſſion à des lois vicieuſes : eſt-ce un motif d'augurer ſa révolte contre des lois plus ſages ? Il eſt célebré par ſon attachement pour les plus mauvais Rois, eſt-ce un préſage de ſon ingratitude pour le plus doux des princes ; celui qui a plus rendu aux François en deux mois, que ſes prédéceſſeurs ne leur avoient ravi en huit ſiècles ?

S'il eſt vrai que les peuples aient leurs caractères comme les hommes, croyons qu'ils ſont également invariables pour les peuples comme pour les individus ; le caractere eſt un cercle, autour duquel les hommes peuvent tourner, mais dont ils ne peuvent ſortir jamais : Et ſoyons bien ſûrs que le François, léger, impétueux, prompt à cenſurer, à murmurer même, ſera toujours le peuple le plus facile à gouverner avec du pain & de l'honneur.

Il ne faut point confondre un peuple barbare

& devenu féroce, avec un peuple avili & corrompu: parmi les excès de la populace même on n'a remarqué ni l'avilissement de la lâcheté, ni la corruption de l'avarice; on ne l'a point vu, dans son attrocité, marchander avec de l'argent la vie de ses ennemis ni la sienne: quelle pitié d'observer toujours une nation chez ses maîtres, & de juger des vices qui sont dans les chaumières par ceux qu'on voit dans les palais! Voyez un grand chêne dont les insectes ont attaqué la cime: elle se brise sous l'effort d'un orage; mais l'arbre reste debout en résistant par ses racines: telle est la France. La tête de ce grand chêne est brisée, mais le peuple comme des racines profondes le soutient au milieu de l'orage.

I V.

Amis de la paix; vous êtes bien convaincus qu'on ne peut la conserver que par la liberté fondée sur les lois: mais ne vous revoltez point contre ces ames timides qui vous diront qu'un siècle de despotisme est moins funeste que quelques mois d'anarchie; que la révolution la plus heureuse, coûte toujours trop cher, & que la liberté est un héritage qu'il faut laisser défricher à ses enfans.

Vous leur repondrez avec modération, qu'après un siecle de despotisme on trouve encore un siècle de despotisme; & qu'après quelques mois d'anarchie on a souvent conquis des siécles de liberté.

V.

Amis de la paix, vous vous appercevrez bientôt que la vanité de paroître de grands politiques,

a ſaiſi la plus part de vos concitoyens; comme autresfois ils étoient paſſionnés de paroître des hommes à bonnes fortunes.

C'eſt le malheur de notre nation, que tout, juſqu'à la raiſon, y prend les travers de la mode; attendez-vous donc à trouver à chaque pas de ces politiques abſurdes, injuſtes, ou menteurs.

Ils accuſeront de mille défauts les décrets de l'Aſſemblée Nationale. Mais vous, ſans diſcuter leurs reproches, contentez-vous de leur dire : vous avez envoyé des hommes à l'Aſſemblé Natio nale, & vous vous étonnez que leur ouvrage ne ſoit pas ſans défaut.

Tantôt ils ſe plaindront de l'extrême lenteur, & tantôt de l'extrême précipitation de cette Aſſemblée.

Sans les faire rougir de leur contradiction, demandez ſeulement ſi jamais une aſſemblée d'hommes a plus remué, & plus fixé de vérités importantes dans un ſi court eſpace de temps; & ſi dans la rapidité des événemens il étoit poſſible de mettre plus de lenteur dans les déciſions.

Demandez, en un mot, qu'on examine attentivement ſi le temps permettoit de faire beaucoup plus; ou ſi la néceſſité permettoit de faire beaucoup moins.

Préſentez à ces hommes une vérité qui les ſaiſira peut-être : nous ne ſommes point placés, leur direz-vous, dans un juſte point de vue, pour juger de cette révolution. Et qui ſait ſi la poſtérité, en s'éloignant des objets & jugeant cette mémorable Aſſemblée, ne s'étonnera pas toujours davantage de ſon activité, en comparant l'ouvrage avec le temps du travail; & de ſa ſageſſe, en comparant l'ouvrage avec la grandeur des obſtacles.

V I.

Hommes ſages, ce ne ſera pas ſans peine que vous entendrez ſi ſouvent reprocher à votre Aſſemblée nationale, ſa fermentation, ſon trouble, ſon déſordre: & ſans doute vous admirerez ces détracteurs qui ſe paſſionnent eux-mêmes contre ceux qui ſe ſont paſſionnés pour eux: mais que pourroient-ils vous répondre, ſi vous leur diſiez: quand vous avez envoyé vos députés à l'Aſſemblée nationale, vous, hommes du Tiers-Etat, ne leur avez-vous pas dit: *briſez toutes nos chaînes*? Et vous, Nobles, vous miniſtres de la religion, vous avez dit aux votres: *conſervez-les toutes*; & vous oſez vous ſcandaliſer tous, après cette miſſion, du bruit que font vos Repréſentans en ſecouant ces chaînes avec violence: vous appelez *tumulte*, *déſordre*, *cabale*, le combat que vous avez commandé vous-mêmes!

Etes-vous donc ſi inſenſés de croire qu'un peuple change de gouvernement, comme un homme paiſible change de vêtement; ou qu'on paſſe de la ſervitude à la liberté, comme d'un appartement à un autre? Avez vous vous cru que dans une Aſſemblée compoſée d'une foule d'hommes dont les uns veulent devenir libres, & les autres veulent reſter maîtres, on puiſſe terminer ces queſtions où ſe mêlent les plus ardentes paſſions humaines, comme un géomètre réſout dans ſon cabinet un problême ſur les nombres; & qu'il fût poſſible, en un mot, d'acquérir ſans trouble cette liberté qu'on ne peut même conſerver ſans inquiétude?

Quand vous ne verrez jamais l'ordre & le ſilence dans une aſſemblée d'eſclaves, étonnez-vous alors de voir quelquefois le déſordre & le trouble dans une Aſſemblée d'hommes libres: c'eſt

au milieu du tumulte & des cris de ces hommes libres que se forme souvent la loi qui doit imposer le silence à tous les citoyens : & c'est dans le silence terrible de tous les sujets, que le despotisme forme la loi qui doit arracher des cris étouffés à chaque particulier.

VII.

Bons citoyens, vrais amis de la paix, dissipez de toutes vos forces les alarmes qu'on affecte de répandre sur la liberté de l'Assemblée nationale dans le sein de la capitale. Faites bien comprendre que si cette liberté n'étoit pas fondée sur l'intrépidité des députés, elle le seroit sur l'intérêt de Paris même : les citoyens de cette ville veulent-ils seuls être esclaves, tandis que nous voulons être libres ; ou veulent-ils être libres & que nous soyons seuls esclaves ? Le peuple de Paris, enfin, veut-il, peut-il être le peuple roi, comme celui de Rome ?

Chassez donc ces craintes dangereuses ; & comme on distingue la force d'un homme aux pulsations de son pouls, faites sentir la liberté de l'assemblée à la vivacité même de ses débats.

Hommes justes, & qui voulez sincèrement la paix, daignez écouter mes réflexions sur ceux qui ont la charité de nous dire, ou de nous faire entendre que notre Assemblée nationale n'est qu'un assemblage d'hommes audacieux & pervers, qui enchaînent des hommes foibles & timides ; que veulent-ils que nous fassions de cette terrible vérité ? dans le moment où nous sommes, lequel vaut mieux de l'ignorer ou de l'apprendre ? Pour moi j'ai beau rêver & je ne vois pas qu'on en puisse tirer autre chose à présent que la guerre civile : citoyens cruels ou bien imprudens, atten-

dez du moins pour nous découvrir le désordre que nous soyons assez paisibles pour le réparer. Ah ! si Dieu lui-même me révéloit une vérité, qui dût porter le trouble & la guerre, je ne dis pas dans un vaste empire, je ne dis pas dans une seule cité, mais dans la derniere des familles; je me dirois à moi-même, *cache cette vérité dans le fond de ton cœur : c'est un dépôt que Dieu te confie pour maintenir, en le célant, la Paix parmi tes semblales.* Oui, la vérité même, quand elle est dangereuse, doit être enchaînée comme une bête féroce. Et que ces hommes ne disent pas que la vérité n'est jamais dangereuse; ce seroit dire que l'esprit de l'homme est toujours juste, & que son cœur est toujours droit. Nous ne pouvons pas plus recevoir la vérité dans tous les temps, que la nourriture à toutes les heures.

Bons Citoyens, ne vous laissez point alarmer de toutes ces révélations dangereuses; dites-vous bien, que toute assemblée d'hommes a toujours offert un mélange de vices & de vertus, d'audace & de timidité, de talens & de calomnies; que ce mélange même est peut-être nécessaire pour opérer la fermentation qui épure les décisions de ce qui est dangereux, & ne laisse que l'utile : à peu près comme de la combinaison des plantes venimeuses & salutaires on forme de vrais remèdes.

Sans vous embarrasser de scruter les cœurs de ceux qui viennent de vous faire des lois, contentez-vous de ces lois mêmes : que vous importe l'ouvrier, quand vous n'avez à faire que de l'ouvrage ? Fût-ce la main de Catilina qui présentât de bonnes lois, il faudroit les recevoir comme de la bouche de Caton même; & quand on croit entendre la raison de tous les hommes, il ne faut jamais y chercher la passion de tel homme.

VIII.

Je ſais bien, Amis de la paix, qu'on n'épargnera rien pour décrier ces lois, & que d'avance on en prédira les effets les plus funeſtes. Voulez-vous abréger ces vaines prédictions ; faites à ces détracteurs une ſeule queſtion, & preſſez-les d'y répondre nettement.

En avouant tout ce que vous voudrez de nos lois nouvelles, rendront-elles, leur demanderez-vous, le peuple François plus malheureux qu'il ne l'étoit par les loix anciennes ? Alors vous verrez ces hommes rougir & ſe taire, ou du moins s'efforcer de parler pour ne rien dire.

Mais ſuivez-les dans leur fuite, & demandez-leur, s'ils ont tout à fait oublié ce que nous étions, pour s'alarmer tant de ce que nous allons être. Bien-loin de nous regarder comme des citoyens, leur direz-vous, à peine ſembloit-on nous croire des hommes : notre conſcience appartenoit à tous les prêtres ; notre fortune à tous les déprédateurs, & nos perſonnes à tous les délateurs : nous étions la proie de nos ennemis dans la guerre, & la fable de l'Europe dans la paix : nous ſeuls enfin ignorions encore le degré d'abjection où nous étions tombés ; & ſi tôt qu'un françois avoit paſſé la limite de ſa patrie, ſon nom étoit un fardeau qu'il ne ceſſoit plus de porter juſqu'à l'extrêmité du globe.

Nous étions ſi loin d'avoir quelque liberté, qu'il ne nous étoit pas même permis de parler de la liberté des autres ; & ſouhaiter un meilleur gouvernement, étoit pour nous auſſi périlleux, que pour d'autres peuples de l'obtenir.

Pour comble de miſere, le temps & l'infortune nous avoient ravis juſqu'à cette gaieté que l'Europe appelloit folie, & que la nature ſembloit

nous avoir donnée, comme elle donne le ſommeil aux malheureux.

Vous qui blâmez tout ce qui vient de ſe faire, j'interroge votre conſcience, ajouterez-vous, & je vous demande de me répondre avec bonne foi : ſi l'on vous avoit annoncé, il y a vingt-ans, tout ce qu'on vous offre aujourd'hui, vous l'auriez d'abord écouté comme un rêve, & vous l'auriez enſuite reçu comme un préſent de la Divinité ; & maintenant, parce que ce préſent vous eſt offert de la main de quelques concitoyens, que vous n'aimez ou n'eſtimez pas, vous le décriez ; eh bien ! venez donc avec nous ; venez jurer ſur le code de nos lois abſurdes & barbares, venez jurer à la porte de nos priſons d'état ; venez jurer dans nos campagnes déſolées, dans les chaumieres incendiées d'impôts, dans les places publiques teintes du ſang humain, dans le palais des Rois inveſti de la flatterie & du menſonge ; venez jurer au milieu de ces courtiſans, de ces miniſtres plus vils que la ſervitude, & plus corrompus que le vice même ; venez jurer, enfin, à la face de Dieu & des hommes, que notre ancien état étoit meilleur que celui qu'on nous offre. Non, vous ne l'oſeriez jamais, & déjà vous croiriez entendre le cri de la nation indignée, atteſtant contre vous le ciel & la terre.

Un menſonge nuiſible à la patrie, eſt ſans doute le plus grand parjure ; pourquoi donc commettez-vous devant chaque citoyen le parjure que vous n'oſeriez proférer devant la nation toute entiere !

I X.

C'eſt une place ſi commode que l'avenir, on y diſpoſe ſi bien de toutes choſes ; les événements qui ne ſont point encore arrivés gênent ſi peu, que

vous devez bien vous attendre, vous qui desirez la paix, de voir ceux qui ne s'en soucient guère, se sauver des reproches du passé, en se jetant parmi les phantômes de l'avenir; malgré tout ce que vous pouvez dire, ils voudront vous en épouvanter; & vous entendrez sur la constitution nouvelle les prédictions les plus funestes.

Les hommes sont presque tous des enfans; comme eux ils se plaisent, par l'émotion même de la terreur, à écouter les contes qui les effraient; tâchez de ramener ceux-ci à la vérité par les réflexions que je vais vous offrir.

Lisez, direz-vous, ou faites-vous raconter ce que les hommes ont écrit sur les gouvernements de la terre les plus célebres par la liberté; & je puis vous assurer que vous ne trouverez pas un de ces gouvernemens, où la liberté ait été conservée ou ruinée, précisément de la maniere que les politiques l'avoient annoncé.

Quand on établit le tribunat à Rome, doutez-vous que les patriciens ne fissent des harangues admirables pour en démontrer les dangers, & qu'ils ne peignissent le peuple Romain à Rome, comme on peint le peuple François à Paris? Harangues admirables, éloquence sublime! & le tribunat sauva Rome.

Quel politique Romain ne regarda la dictature comme l'institution la plus salutaire? & l'institution de la dictature, à la fin perdit Rome. Nul homme ne put voir la connexion des événemens entre la dictature de Camille ou de Fabius, & celle de Sylla ou de César.

O! vanité de la politique, même après l'existence de l'empire Romain, quand mille histoires eurent exposé à tous les yeux, & mis, pour ainsi dire, dans toutes les mains les pieces de cette vaste machine; quand elles eurent montré les événe-

mens qui en avoient excité le jeu ; ses étonnans effets furent encore un problême : il a fallu de nos jours le génie de Montesquieu pour nous en expliquer la grandeur & la ruine.

Et ce qui est bien singulier, ce même Montesquieu, qui dans cet ouvrage, perçant tout le passé avec un œil d'aigle, semble n'avoir besoin que de se tourner pour percer aussi surement l'avenir ; ce Montesquieu s'avise de prédire une grandeur future à une petite république de Suisse ; & cette république n'a pu tirer jusqu'à présent sa sureté que de sa modération ; bornée à sa conservation, on diroit qu'elle met sa sagesse à démentir la prédiction de Montesquieu.

L'abbé de Mabli n'a-t-il pas vanté le gouvernement naissant de Suede ? & ce gouvernement n'a pas cessé de se tourmenter & de tendre à se dissoudre.

Quand les nouveaux Américains voulurent se donner une constitution, combien les Anglois n'annoncerent-ils pas sa ruine ? Les Anglois mêmes, depuis qu'ils sont libres & riches, n'ont point cessé de se prédire d'un jour à l'autre, la banqueroute & l'esclavage ; & ce qu'il y a d'admirable, on voit toutes ces vaines prédictions se réfugier dans l'avenir, à mesure que le présent les dément & les poursuit, & s'appeller toujours effrontément *la vérité*, le lendemain même du jour qui les a convaincus d'imposture.

Je vais plus loin, Amis de la paix ; si vous demandiez maintenant à tous ces politiques si clairvoyans & si prévoyans sur les effets de notre constitution nouvelle, de vous developper toutes les causes de la révolution, qui nous passionne aujourd'hui, nul ne pourroit vour les assigner avec netteté ; vous les verriez tous entrer dans un labyrinthe, où chacun errant à sa maniere, chercheroit une issue différente.

Foibles & insensés que nous sommes, nous ne saurions expliquer le passé ni le présent, & nous avons la fureur de deviner l'avenir ! nous oublions sans cesse que les hommes n'ont que deux grands maîtres pour les instruire, l'expérience & le génie ; que ces deux maîtres ne peuvent, dans les choses qui ne tiennent pas à nos premiers besoins, presque rien l'un sans l'autre ; que l'expérience n'est rien, sans le génie qui la recueille, comme le génie est peu de chose sans l'expérience qui le soutient.

Quelle pitié de voir tous ces spéculateurs démonter piece à piece nos machines politiques, calculer la dimension de chaque roue, leur action réciproque, leurs frottemens ; & , comme s'ils avoient tout fait, annoncer hardiment leurs effets & leur durée ! mais le premier mobile de tous ces rouages, le cours des événemens & tout ce que notre ignorance appelle *hasard*, le peuvent-ils calculer ? Savent-ils si, de l'urne de la providence, toujours enfoncée dans un nuage, ces événemens couleront comme des torrens ou comme des ruisseaux ?

Hélas ! au lieu de prédire le cours réglé des effets, que ces hommes précipités n'en prévoient-ils plutôt l'incertitude & les écarts ? & comptant peu sur la solidité de tout cet engrénage politique, que ne disposent-ils autour de ces rouages, des ouvriers qui sachent les réparer, quand les événements les auront endommagés, par un mouvement trop violent ; ou qui puissent faciliter leur jeu, si ce mouvemenr, au contraire, est trop foible.

Ces ouvriers, plus nécessaires que la machine même, politiques modernes, apprenez des politiques anciens, ce qu'ils sont, ou ce qu'ils doivent être ; ce sont les instituteurs des enfants ; ce sont

ſont les cenſeurs des hommes ; ce ſont, en un mot, tous ceux qui formeront nos mœurs : voilà, voilà le ſeul régulateur de la politique humaine & des événemens du haſard, & voilà la ſeule choſe dont vous ne daignez point nous parler.

Bons Citoyens, redites-le ſans ceſſe, parce que ſans ceſſe on l'oubliera ; ce ſont nos mœurs qui décideront du ſort de notre conſtitution, & notre conſtitution ne ſauroit décider ſeule du ſort de nos mœurs.

Si nos lois civiles égaliſent davantage les fortunes ; ſi elles reſſerrent le reſſort de la puiſſance paternelle : ſi par leurs inſtitutions ſur les dots, elles rendent les mariages plus faciles : ſi par la liberté du divorce elles affermiſſent ce lien en l'allégeant :

Si nos loix de police favoriſent le travail, & rendent l'oiſiveté plus pénible que le travail même ; ſi elles ont l'art d'établir des fêtes vraiment publiques & patriotiques ;

Si nos lois criminelles ſont douces & impartiales, ſi nous joignons à des lois qui puniſſent les fautes avec modération, d'autres lois qui recompenſent les vertus avec généroſité :

Si par l'influence ſecrète, mais bien étendue, de nos loix fiſcales, on ramène les villes dans les campagnes :

Si nos loix religieuſes ceſſant de dénaturer l'homme ne s'occupent plus de le façonner à l'eſclavage civil, par l'eſclavage religieux : ſi les loix banniſſent la ſuperſtition qui avilit le cœur, pour établir à ſa place, la morale qui l'élève & l'affermit :

Si l'on établit enfin une éducation, où l'amour de la patrie & de la liberté ſoient nourris par les plus profondes racines de l'habitude : alors, bons Citoyens, nous pourrons dormir en paix ſur les défauts même de la conſtitution, & ceux qui

nous prédisent la servitude & le malheur, auront menti.

Mais, si toujours dupes de notre caractère, inquiet, impétueux & vain, nous voulons briller dans l'Europe par nos richesses; si nous regardons au-déhors les victoires comme un honneur, & le luxe au-dedans comme un bonheur; si nous continuons à chercher d'autres délices que celles de la paix & de la liberté dans le sein de nos familles: alors, bons Citoyens, quelle que soit notre constitution, ceux qui nous auront promis en son nom le bonheur, nous auront bien trompés.

X.

Hommes sages, malgré ces réflexions, n'attendez pas que nos politiques discoureurs consentent tous à se taire devant l'avenir; vous trouverez toujours des hommes précipités, qui, sans attendre l'expérience, s'efforceront d'entraîner les esprits dans leurs conjectures sur les effets de nos lois nouvelles.

De l'avilissement de l'autorité royale.

Vous les entendrez sur-tout murmurer souvent de l'avilissement de l'autorité royale: vous êtes François, & ce reproche vous touchera: nous! avilir l'autorité royale! nous qui chérissons la monarchie par principes & notre Monarque par sentiment!

Mais, pour savoir ce qui peut avilir un roi, ne faut-il pas connoître ce qui doit l'honorer? Si la gloire d'un roi est de commander à des hommes, n'est-ce pas l'avilir que dégrader ses sujets?

Prenez-y garde, direz-vous à ces François qui s'alarment, votre cœur vous trompe; accoutumés à compter les rois pour tout, vous avez insensiblement oublié de compter les hommes pour quelque chose; toute restitution faite à la nature

humaine vous paroît un vol à la royauté : & vos yeux font fi fafcinés, que la loi même vous femble effacée, quand, au lieu de la volonté éclatante d'un roi, vous n'y découvrez que la vôtre & celle de vos femblables.

Helas! faut-il blâmer les rois de fe croire prefque des dieux, quand nous mêmes avons la foibleffe de crier au facrilége, contre des lois, qui leur prefcrivent de n'être que les premiers des hommes.

Cependant, quelle idée avons-nous de Dieu même? Celle d'un être à qui l'accompliffement de tout mal eft impoffible ; & la perfection de tout bien eft néceffaire : feroit-ce donc avilir les rois de leur ôter la puiffance de nuire pour les combler du pouvoir d'être bienfaifans ?

Et quel indigne aviliffement au contraire, quand les inftitutions humaines, abaiffant un monarque au deffous du plus vil de fes fujets, en font l'homme de fon empire le plus craint à la fois & le moins eftimé : quand, lui préparant une route facile aux plus grands vices, elles ne ceffent de lui embarraffer celle des moindres vertus!?

Bons Citoyens, dites encore, qu'un trône doit être un autel, où les fujets portent tour à tour les vœux confians de leurs befoins & les doux fentimens de leur gratitude. Quelle profanation d'en faire un afile où des rois, des miniftres, des fcélérats affreux, foient toujours affurés de l'impunité des lois, fans jamais pouvoir s'y fouftraire à la haine des hommes, & aux vengeances de l'opinion!

Garantir les rois de la foibleffe qui les conduit aux abus de la puiffance ; leur conferver toute la force que peut en faire un légitime ufage ; tel eft l'unique moyen de maintenir la majefté des rois & la liberté des fujets, & d'honorer à la fois les rois par leurs bienfaits, & les fujets par leur amour.

Nous n'aſſurons point que nos inſtitutions nouvelles aient entièrement atteint ce but ; mais nous pouvons aſſurer qu'elles y tendent, & c'eſt bien aſſez pour les juſtifier d'avoir avili la majeſté royale. Eh ! comment auroient-elles pu l'avilir ? Elle étoit dégradée juſqu'au deſpotiſme.

X I.

Hommes ſages, vous ſavez que les hommes convicnnent aſſez facilement des bons principes, mais qu'ils en nient ſouvent les conſéquences : c'eſt que les bons principes en morale & en politique ne s'adreſſent qu'à la raiſon, & leurs conſéquences attaquent les intérêts & les paſſions.

Du veto abſolu & ſuſpenſif.

C'eſt, par exemple, un principe aujourd'hui généralement reconnu, que l'union du pouvoir légiſlatif au pouvoir exécutif, produit le pouvoir arbitraire ; la première conſéquence de ce principe étoit de ramener le pouvoir légiſlatif à la nation, en laiſſant le pouvoir exécutif au prince; cependant ce partage ſi ſimple a excité de grandes rumeurs : on n'oſe plus dire que le prince ſeul doit faire les lois, mais on aſſure qu'il peut ſeul les empêcher.

En vérité, hommes ſages, la vie des individus & celle des états, n'étant qu'une ſuite de volontés & d'actions, quiconque a le droit de les empêcher de tout faire, a celui de les détruire.

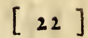
Mais il faut écouter les raiſons d'une telle opinion ; « que prétendez-vous donc faire de » vos rois, diſent ſes partiſans, voulez-vous » qu'ils ſoient les premiers huiſſiers de la nation ? » Tous les ſujets auront le droit de commander, » & le roi ſeul n'aura que la prérogative d'obéir ! » ſimple ſpectateur de l'œuvre de la loi, il n'y » concourra jamais d'une manière efficace ! & ſi

» vous lui permettez de l'arrêter un moment,
„ c'eſt pour lui faire ſubir l'affront de l'admettre
„ malgré lui, & d'en être le héraut lui même!
„ Quel intérêt voulez-vous que les rois prennent
„ à l'exécution de ces lois qui leur ſeront toujours
„ étrangères, & leur paroitront ſouvent ennemies?
„ n'eſt-ce pas auſſi une injuſtice trop criante dans
„ votre conſtitution, de ſuppoſer toujours le prince
„ ſans vertus, & vos repréſentans ſans vices? rois &
„ repréſentans, n'auront-ils pas tous une paſſion
„ commune? ne ſeront-ils pas tous également ambi-
„ tieux? Si l'ambition des lois eſt plus ſoutenue,
„ celle des repréſentans ſera plus vive : la ſageſſe
„ exigeoit ſans doute que ces poids à peu près
„ égaux, fuſſent balancés l'un par l'autre, & qu'en
„ accordant aux repréſentans de la nation, le droit
„ de propoſer des lois, on aſſurât au monarque le
„ privilège de les refuſer.

„ Quand on verra des Louis XI occuper le
„ trône, & les de Thou, les Harlai, les Molé,
„ les Beauvilliers, les Montauſier, les Fénélon, les
„ Monteſquieu, &c. remplir vos aſſemblées nationa-
„ les, votre conſtitution paroitra fort ſage : mais
„ quand un roi aura l'ame d'Henri IV, & que vos
„ repréſentans auront le génie des ligueurs, quels
„ ſeront les effets de cette conſtitution?

„ Pourquoi d'ailleurs voulez-vous être plus
„ ſavans & plus jaloux en fait de liberté que le
„ peuple Anglois? Ce peuple réfléchit-il moins
„ que vous? N'a-t-il pas l'expérience qui
„ vous manque? Aimez-vous mieux conſulter
„ une vaine théorie, qui peut vous tromper, que
„ des faits dont le ſuccès eſt prouvé? & faut-
„ il que la vanité de mieux faire vous aveugle ſur
„ les moyens avérés de faire le bien? „

Toutes ces raiſons, Amis de la paix, ne ſont point ſans force; mais pour raſſurer les eſprits, je



vous propoſerai d'abord une réflexion bien ſimple.

Quand il s'eſt agi de ce fameux *veto* royal, rappellez-vous qu'il s'éleva deux partis qui faillirent à dégénérer en affreuſe diſcorde; les uns vouloient que ce droit fût abſolu & ſans limites, & les autres vouloient l'anéantir tout-à-fait: mais anéantir un tel droit étoit vraiment dangereux, & l'abandonner ſans limite, l'étoit peut-être encore davantage; le limiter dans un juſte eſpace, paroiſſoit le vœu de la ſageſſe, & quand on parvient à mécontenter à la fois deux partis oppoſés, on peut ſe croire aſſez voiſin de la vérité.

Après cette réflexion, hommes ſages, vous vous garderez bien de l'imprudence de jugement, tant reprochée à notre nation; vous ne préférerez point hautement notre conſtitution nouvelle à toutes les autres conſtitutions, à peu près comme nous mettions notre cuiſine & nos modes au-deſſus de celles du reſte de l'univers: vous vous contenterez de faire obſerver, qu'en fait de gouvernement, comme de régime, les exemples ſont trompeurs, & que ce qui fait le ſalut de l'un, peut entrainer la ruine de l'autre. Vous ferez remarquer aux détracteurs, que dans le gouverment d'Angleterre, par exemple, les grands ont un puiſſant intérêt de s'unir au peuple, contre le Roi qui voudroit empêcher des lois néceſſaires au maintien de la conſtitution, parce que cette conſtition leur aſſure de très-grandes prérogatives. Mais dans la nôtre au contraire, les grands ſont tous intéreſſés à s'unir au monarque pour ruiner la liberté & la conſtitution qui les abaiſſe. Il eſt donc clair, direz-vous, que la conſtitution Angloiſe pouvoit, ſans péril, accorder à ſon Roi plus de force, que la nôtre ne devoit lui en laiſſer avec prudence.

Vous ferez ſentir encore, que la conſtitution propre à conſerver la liberté dans une île, où tout eſt rempart pour la retenir, ne vaudroit rien dans un continent où tout ce qui l'environne offre des iſſues pour la perdre.

En Angleterre, ſi la nation vouloit abſolument forcer ſon Roi, dans le refus d'une loi néceſſaire, elle pourroit refuſer à ſon tour les ſubſides, ſuſpendre l'action du gouvernement, & dormir impunément quelque temps, comme l'Alcyon au milieu des flots de la mer.

Mais en France, la moindre ſuſpenſion des ſubſides en allumant la fièvre de la diſcorde au dedans, frapperoit l'état de paralyſie au dehors, & le livreroit ſans défenſe aux entrepriſes de tous ceux qui l'environnent.

Enfin vous montrerez, Amis de la paix, la différence extrême entre une conſtitution achevée, & celle qui n'eſt qu'ébauchée, & pour ainſi dire qu'eſſayée; dans la violence des intérêts oppoſés, & l'ancienneté de nos préjugés vicieux, peut-être la ſeule perfection qu'on pouvoit donner à notre conſtitution, étoit d'y fonder les moyens de corriger inſenſiblement ſes défauts mêmes; ſi l'on eût accordé ou refuſé tout à fait au Roi, le droit d'empêcher les lois; c'en étoit fait, la conſtitution étoit fixée ſans retour, ou n'auroit pu changer qu'en devenant pire; du moins tout changement utile auroit peut-être exigé des efforts dangereux.

Le Roi privé de tout *veto*, ne pouvoit empêcher les lois qu'on auroit vu favoriſer toujours plus l'anarchie, ou la démocratie; & le Roi armé d'un *veto* abſolu auroit maintenu dans la conſtitution tous les défauts qui pouvoient favoriſer le deſpotiſme.

Amis de la paix, dites bien ceci à quelques dé-

tracteurs : n'eſt-il pas poſſible, après tout, que l'expérience développe les effets de notre conſtitution d'une toute autre maniere que nous l'avons prévu? pouvons-nous aſſurer, par exemple, que le peuple ne deviendra pas très-indifférent pour ſes aſſemblées politiques, & très-inattentif ſur ſa liberté ? Oſerions-nous garantir que la corruption des hommes riches ne ſera point envenimée par tous les cauſtiques de l'ambition, & qu'enfin un monarque adroit & ferme, profitant de tous ces vices, ne puiſſe un jour menacer notre liberté, par les lois de notre conſtitution même ? Dans ces conjonctures, que deviendrions-nous, ſi ce Roi étoit armé d'une faculté illimitée d'empêcher toutes les lois que les bons citoyens propoſeroient pour arrêter leur ruine par des lois meilleures ? Il me ſemble alors entendre ce prince diſant au fond de ſon cœur avec une joie cruelle :

„ Nation imprudente, tu as fait dans l'enthou„ ſiaſme de la liberté, des lois qui te conduiſent à „ ta ruine ; tu le vois à préſent, & tu trembles ; je „ le vois auſſi, & je triomphe. Tu cherches ton „ ſalut dans des lois nouvelles, & tu me demandes „ d'aſſurer cet appui, ſur le bord du précipice où „ tu vas tomber. Non, je le refuſe, j'en ai même „ le droit ; tu l'as conſacré toi-même ; tombe & „ précipite-toi vers l'eſclavage : ma prérogative eſt „ de t'y pouſſer, en conſervant toutes les lois qui „ conviennent à l'accroiſſement de ma puiſſance, „ & ne me permettant jamais celles qui ne con„ viennent qu'à ta liberté.

X I I.

Amis ſincères de la paix, ſoyons de bonne foi, & n'imitons point ceux qui ſe trompent eux-mêmes, afin de mieux tromper les autres : dans la foule d'objec-

tions vagues, puériles, fausses, & même odieuses, on vous en opposera de spécieuses & de sages; des hommes sensés vous diront: " falloit-il donc se
„ hâter de détruire l'ancien édifice jusque dans ses
„ fondemens, lorsqu'on étoit encore incertain d'en
„ pouvoir élever un tout nouveau? Dans une en-
„ treprise si difficile par elle-même, étoit-il prudent
„ d'appeler encore tant de difficultés étrangeres?
„ ne devoit-on pas prévoir que l'état sans lois.
„ sans soutien, pouvoit périr & se dissoudre dans
„ l'intervalle, entre les lois anciennes qui n'exis-
„ toient plus, & les lois nouvelles qui n'existoient
„ pas encore? Quels politiques ont jamais imaginé
„ de plonger d'abord une nation dans l'état d'a-
„ narchie & de guerre, pour la ramener ensuite à
„ un ordre civil plus parfait? Dans tout ce qui s'est
„ fait enfin, ne voit-on pas toujours la pas-
„ sion, là où l'on ne devroit rencontrer que la
„ sagesse? „

Ces détracteurs vous citeront Montesquieu, qui, dans les changemens politiques, défend toutes les *actions subites*.

Ils vous citeront Rousseau, qui, dans son ouvrage sur le gouvernement de Pologne, dit: *je sens la difficulté du projet d'affranchir vos peuples; ce que je crains n'est pas seulement l'intérêt mal entendu de l'amour-propre. & les préjugés des maîtres; cet obstacle vaincu, je craindrois les vices & la lâcheté des serfs: la liberté est un aliment de bon suc, mais de forte digestion, il faut des estomacs biens sains pour le supporter: je ris de ces peuples avilis qui se laissant mener par des ligueurs, osent parler de liberté, sans même en avoir l'idée; & le cœur plein de tous les vices des esclaves, s'imaginent que pour être libres, il suffit d'être des mutins .... Affranchir les peuples de Pologne est une grande & belle opération, mais hardie, périlleuse & qu'il ne faut pas tenter incon-*

ſidérément ; parmi les précautions à prendre, il en eſt une indiſpenſable, & qui demande du temps ; c'eſt avant toute choſe de rendre dignes de la liberté, & capables de la ſupporter, les hommes qu'on veut affranchir (*).

Voyez, vous diront-ils, comment l'abbé de Mabli s'explique dans ſon ouvrage poſthume, *des droits & des devoirs du citoyen* : en parlant des Etats-généraux que nous pouvions raſſembler pour nous rendre à la liberté, & qu'il ſe figuroit comme par un eſprit prophétique : *vous craignez*, dit-il dans ce ſingulier ouvrage, *que vos Etats-généraux ne fuſſent trop mous, & moi je craindrois qu'ils ne fuſſent trop vifs ; j'ai peur que vous mettant une fois en train de réformer les abus, vous ne vouluſſiez tout-d'un-coup devenir des gens parfaits. Il y a cependant une route dont vos états naiſſans ne pourroient s'écarter ſans un extrême péril : ils doivent ſe comporter avec une extrême circonſpection ; ils devroient faire ſemblant de ne pas voir tous les abus ; ils devroient les traiter avec la plus grande indulgence .... Plus les vices ſont grands & répandus, moins il faudroit les attaquer de front .... point de zele indiſcret, la va-*

(*) A la lecture de ce paſſage, j'ai ſouvent entendu des hommes ſenſés s'écrier : *quelles ſages leçons* ! *quel homme que ce* Jean-Jacques ! ces mêmes hommes ſoutenoient que le génie de la légiſlation, étoit encore plus dans le cœur que dans la tête ; que pour trouver de bonnes lois, il falloit être capable de les obſerver ; & que pour ſe rendre utile aux hommes, il falloit d'abord les aimer : voyez, diſoient-ils, parmi les anciens, *Numa*, *Lycurgue*, *Solon* ; & parmi les modernes, *l'Hoſpital*, *d'Agueſſeau*, *Monteſquieu*, *Jean-Jacques* : ô vertu ! s'écrioient-ils encore, tu es bonne à tout ! on t'a vu quelquefois ſuppléer le génie ; mais dans les choſes utiles aux hommes, dans l'art ſublime de leur donner des lois ; jamais, non jamais, le talent, le génie, ne ſuppléeront la vertu.

nité & l'avarice sont aujourd'hui les deux mobiles de toutes nos actions; il faut donc prendre garde d'effaroucher ces deux passions : loin d'exiger que les grands renoncent à des prérogatives qui peuvent être à charge à la nation, il faut au contraire faire espérer des distinctions plus flatteuses, & une grandeur plus réelle : que chaque citoyen sur-tout soit sûr de sa fortune, & qu'on n'alarme point, par une économie mal entendue, les créanciers de l'état. Dans le temps qu'on n'a encore que des hommes communs, il ne faut pas être assez fou pour exiger de l'héroïsme; nous avons eu des Rois despotiques, il est juste de faire encore pénitence, pendant quelque temps, de cette folie. Les états pleins d'égards pour les seigneurs & la noblesse, doivent donc se charger de toutes les dettes de la couronne. „ *IL* „ *FAUT GUERIR L'ETAT, mais par un régime* „ *doux, & ne pas oublier que c'est un malade affoi-* „ *bli par de longues maladies, que la convalescence* „ *doit être lente, & qu'en la hâtant par des remedes* „ *violens, on risqueroit de la retarder.* „

„ Appliquez, ajouteront les censeurs, ces opi- „ nions de nos plus sages politiques, à tout ce que „ l'Assemblée nationale a fait, & jugez de sa „ sagesse.

„ C'étoit une maxime célebre, & reconnue de „ l'Europe entiere, que le maintien de la monar- „ chie étoit inséparable de celui de la noblesse; & „ notre assemblée veut conserver la monarchie, en „ détruisant tout d'un coup la noblesse; car enfin, „ l'essence de cet ordre ne consistant que dans la „ distinction, confondre la noblesse avec le peuple, „ c'est la détruire.

„ Notre peuple étoit abaissé presque au dernier „ degré de servitude; & sans aucun intervalle, „ l'Assemblée nationale le porte au premier degré „ de puissance.

„ La religion, ou le sacerdoce s'étoient insensi-

„ blement liés à toutes les parties du gouvernement :
„ le clergé enlaçoit l'état, comme le lierre enlace
„ un ormeau : il lui nuisoit sans doute, mais enfin,
„ falloit-il l'arracher avec violence au lieu de le dé-
„ tacher avec une sage lenteur ? Et ne suffisoit-il pas
„ d'abord d'anéantir l'ordre du clergé, en le con-
„ fondant dans l'ordre de la noblesse ?

„ Qui peut, en observant tout cela, se refuser à
„ cette idée que l'Assemblée nationale n'a été que
„ l'assemblage de deux factions, qui se détestoient
„ & s'insultoient, l'une sous le nom D'ARISTOCRA-
„ TIE, & l'autre sous le nom de *démocratie* ? Et
„ quand de deux factions, l'une enfin écrase l'autre,
„ peut-on dire que c'est la sagesse ou bien la force
„ qui l'emporte ?

„ Aussi, voyez l'ouvrage qu'ils ont fait, & dites-
„ nous comment il est possible d'excuser l'institution
„ d'une chambre unique de représentans ; institu-
„ tion inouie, sans exemples comme sans motifs,
„ & qu'on ne peut pas plus justifier dans une grande
„ monarchie, par l'autorité de l'expérience, que
„ par les spéculations de la théorie ? Quoi ! dans la
„ monarchie Françoise, confier la puissance légis-
„ lative à un corps très-nombreux formant une as-
„ semblée unique, sans contre-poids qui l'arrête,
„ & tendant toujours à la démocratie ou à l'anar-
„ chie, par la force accélérée de sa passion domi-
„ nante ! en vérité, cette institution téméraire, qui
„ a tant étonné nos contemporains, pourra bien
„ faire gémir notre postérité „.

Motif de l'anéantissement de l'ordre de la noblesse

Amis de la paix, hommes équitables, ces objections sont fortes, & vous en conviendrez : mais voici ce que vous prierez ces hommes sensés, de considérer avec quelque attention.

Le mouvement de cette révolution a été extraordinaire, & trop rapide sans doute ; mais il faut convenir que cet excès, dans la force qui

attaquoit, n'a été produit que par l'excès de la force qui résistoit.

Le plus paisible ruisseau, devient torrent, quand une digue l'arrête; il s'enfle, il s'éleve, accumule son poids, & rompant la digue, il entraîne tout devant lui.

Suivez bien l'histoire de cette révolution, & vous verrez que le peuple ne s'est trop élevé peut-être, que par l'acharnement de la Noblesse & du Clergé à le retenir dans son abaissement; qu'il n'a tout exigé, comme un droit, que parce qu'on ne vouloit rien accorder qu'à titre de grace; qu'on n'a détruit le gouvernement jusques dans ses fondemens, qu'en voyant la noblesse & le clergé, chercher dans les moindre ruines des matériaux pour refaire un édifice tout pareil; qu'enfin ces deux ordres s'obstinant à peser sur la nation, ils l'ont eux-mêmes réduite à les jetter par terre, comme un insupportable fardeau.

Soyons de bonne foi, les événemens qui ont précédé l'Assemblée nationale, & ceux qui l'ont ouvert ne montrent dans la noblesse & le clergé qu'une suite d'imprudences inexcusables; & de la part des communes les événements qui ont suivi, laissent voir des actes de colere, effets inévitables des outrages & de l'injustice.

Conçoit-on la faute de la noblesse qui va s'unir intimément à l'ordre du clergé, dont le sacrifice dans les circonstances présentes étoit indispensable? Ne devoit-elle pas mettre sa politique à capitueler plus avantageusement au milieu des ruines de cet ordre, dont elle se feroit fait un utile rempart?

Quelle démence de la part de ces deux ordres & quelle ignorance des temps & des lumiéres, de vouloir se défendre dans ce siècle en s'enveloppant de toutes les institutions des siécles que nous méprisons profondémement!

Comment justifier leur opiniâtre résistance à se réunir aux communes ? Les violences, les outrages, les haines terribles qui en ont été la suite, ne sont-elles pas leur ouvrage ? Peut-on s'étonner après ces événemens, que les communes n'aient vu dans la noblesse & le clergé que des hommes, dont la haine étoit d'autant plus dangereuse, pour l'avenir, qu'elle avoit été plus impuissante à présent ? Dans ces circonstances, former de ces hommes, deux ordres, ou un seul ordre séparé; les déclarer partie intégrante de la législation; laisser dans leurs mains un très-grand pouvoir, ce n'étoit pas se reconcilier avec des ennemis calmés, c'étoit leur aiguiser des armes pour la vengeance.

Enfin, plus on réfléchit sur ce qui s'est passé, plus on incline à croire que les communes emportés par les événements & les passions, se sont trouvées dans ces conjonctures terribles, où il est trop difficile, & même dangereux, de faire tout ce qui seroit mieux.

Même en convenant que la séparation des ordres est en général une bonne loi dans une monarchie, on doutera beaucoup, si cette loi étoit convenable daus ce moment à la nôtre ; & si nous ne devons pas revenir lentement à cette institution, au travers du temps & guidés par l'expérience; comme on revient des passions à la raison, par une longue succession de sentimens plus modérés.

Mais ce que l'on conclura nettement, c'est qu'il n'appartient point à la noblesse & au clergé de se plaindre d'un anéantissement qu'ils ont eux-mêmes provoqués avec une imprudence incroyable : que diroit-on d'un laboureur qui oseroit murmurer de ne point recueillir de bon grain, après avoir semé de l'yvraie ? Il est permis à quelques politiques de blâmer l'anéantissement de toute distinc-

tion dans une monarchie ; mais telle a été la conduite de la nobleſſe & du clergé, qu'ils ſont comptables envers la nation, des maux mêmes qu'ils ont forcé les communes à leur faire.

Amis de la paix, vous ramenerez bien des eſprits, vous terminerez bien des diſputes en faiſant enviſager ſous ce point de vue, l'unité du corps de nos repréſentans, & ſans décider de ce qui eſt bon à la monarchie en général, contentez-vous de montrer ce qui convenoit peut-être dans ces circonſtances à la nôtre.

Examen de l'inſtitution d'une Chambre unique de repréſentans.

Cependant ne croyez pas que l'inſtitution d'une chambre unique ſoit auſſi dangereuſe qu'on a voulu le dire ; la nature, & le caractère, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, d'une aſſemblée légiſlative, dépendent principalement de la durée du pouvoir de ſes membres ; & peut-être qu'en bornant la durée de chaque légiſlature à deux annés, on a plus fait pour tempérer l'ambiton ſi redoutée d'un corps légiſlatif unique, que ſi l'on avoit inſtitué une ſeconde chambre, (*) en prolongeant le pou-

---

(*) Pour contenir les paſſions qui doivent naître & fermenter dans le foyer d'un grand Corps tel qu'une Chambre unique, quelques perſonnes propoſoient l'inſtitution d'un *S*énat, dont les places ſeroient à vie.

Une telle inſtitution, loin de remplir ſon objet, ſeroit évidemment dangereuſe ; des Senateurs à vie, n'ayant plus rien à eſperer de la Nation, ſe jetteroient infailliblement du côté du Monarque, qui pourroit ſe les attacher par de grands dons & par de plus grandes eſpérances.

Cette inſtitution ſeroit donc une force enlevée à celle de la Nation, pour l'ajouter à la force du Monarque, elle produiroit l'un de ces deux effets:

Ou le Sénat à vie attaqueroit, de concert avec le Monarque, la chambre des Repréſentans par une corruption

voir des repréſentans juſqu'à ſix ou ſept années ; & bien loin de craindre l'ambition de la chambre

---

ſourde, ou la chambre des Repréſentans attaqueroit, par la force des lois, les Sénateurs corrompus.

Le premier cas ſeroit très-vraiſemblable & très-dangereux, le ſecond, ne le ſeroit pas moins : quand les différens pouvoirs politiques ne peuvent ſe balancer par leurs paſſions mêmes, & qu'ils ſont obligés de recourir à l'autorité des lois, le combat eſt très-dangereux, & les lois mêmes ont déjà reçu une atteinte preſqu'irréparable : quels moyens ſûrs, prompts & doux, pourroit-on établir, pour accuſer, juger & punir les prévarications des Senateurs à vie, ſur-tout quand ces prévarications ſeroient devenues générales ?

On doit bien remarquer à ce ſujet, qu'en formant une conſtitution, on doit toujours prévoir la corruption des hommes, & ne jamais compter ſur les vertus, qui ne ſont point un effet de l'intérêt même de leurs paſſions.

D'autres politiques avoient placé le contre-poids d'une chambre unique, dans l'inſtitution d'une ſeconde chambre, ſous la forme d'un Sénat, dont les places ſeroient à temps.

Un tel corps ne formeroit jamais un contre-poids ſuffiſant dans la conſtitution Monarchique ; il ſeroit, par ſa nature même, toujours confondu avec celui des Repréſentans ; ils ne formeroient enſemble qu'une chambre unique renforcée.

Si chaque membre de ce corps ſe conſidère & s'eſtime davantage, comme Sénateur, il ſera animé de l'intérêt d'être nommé une ſeconde fois ; & de là ſuit la néceſſité de ménager les Repréſentans de la Nation, où ſont ſes Electeurs.

Si chaque Sénateur ſe conſidere plutôt comme membre des Communes que comme Sénateur, il ſentira bien plus l'intérêt de favoriſer les entrepriſes d'un corps, dont lui & ſes enfants ſeront toujours, que de remplir les devoirs de Sénateur qui ne durent qu'un moment, & de ſoutenir la prérogative Royale dont un autre jouit.

unique

unique de nos repréſentans, je crandrois bien davantage leur indifférence.

Ce n'eſt point ſur l'Aſſemblée nationale que nous voyons aujourd'hui, qu'il faut ſe former une idée de celles qui ſuivront; nous avons vu celle-ci agitée de paſſions violentes, & de mouvemens extraordinaires, & je ne redoute pour les autres, que les petites paſſions & la langueur dans tous les mouvemens, d'où peut réſulter l'indifférence, le pire danger pour la liberté civile.

Je vais tâcher d'expliquer mes idées ſur ce ſujet.

Tout citoyen, membre d'un corps particulier inſtitué dans la grande ſociété générale, peut être animé de trois intérêts fort diſtincts; l'intérêt de *l'homme*, l'intérêt de *corps*, & l'intérêt de l'*état*.

L'intérêt de *l'homme*, qui dépend de ſa conſtitution phyſique & de ſes habitudes morales, ſe réduit, dans la ſociété civile, à chercher ſon bonheur, ſoit dans les richeſſes, ſoit dans le pouvoir, ſoit dans l'eſtime publique, ſoit dans l'exemption de toute paſſion, ou le repos.

L'intérêt de *corps* incite chacun de ceux qui en font partie, à ſeconder les paſſions de *l'homme* par tous les moyens qu'on peut tirer de ſon corps; auſſi quand ce corps eſt très-puiſſant, & quand les membres y ſont attachés pour toujours, ou pour long-temps, le parti qu'ils en peuvent tirer eſt ſi grand, que chacun confond alors l'intérêt de *l'homme* avec l'intérêt de corps.

Enfin, pour ſe réſumer: l'inſtitution d'un Sénat à vie, donneroit trop de force au pouvoir exécutif, & celle d'un Sénat à temps ne tempéreroit point aſſez la force du Corps légiſlatif. La premiere inſtitution ſeroit dangereuſe, & la ſeconde pour le moins inutile.

Enfin, l'intérêt de l'*état* ſe meſure dans tous les cœurs, ſur les moyens que la conſtitution de l'état préſente à chacun pour s'y rendre heureux : quand les intérêts de l'*état* coincident, pour ainſi dire, avec les intérêts de l'*homme*, & les intérêts du *corps*, & que tous les trois tombent ſur les mêmes points, il réſulte de cet accord la plus grande force morale qu'il ſoit poſſible de donner à des citoyens.

Mais, ce chef-d'œuvre de ſageſſe eſt bien rare; preſque toujours, au contraire, les intérêts de *l'homme* & les intérêts de *corps* contrarient les intérêts de l'*état*; & ce qui arrive de plus heureux dans nos gouvernemens, eſt d'inſtituer les corps & l'état, de manière que n'étant pas oppoſés par leur nature même, ils puiſſent du moins accorder ſouvent leurs intérêts, & ne ſe combattre jamais à outrance : c'eſt à peu-près cet état moyen qu'on peut obſerver dans nos meilleurs gouvernemens connus. L'harmonie complète des intérêts de l'*homme*, du *corps* dont il eſt membre & de l'*état* dont il eſt citoyen, ne peut s'obſerver encore nulle part.

Il ſeroit très-facile de faire l'application de ces idées à nos parlemens de France, dans leſquels des magiſtratures inamovibles & héréditaires, exerçant de très-grands pouvoirs, avoient entiérement confondu les intérêts de chaque homme, avec ceux de ſon corps, en les oppoſant en même temps aux vrais intérêts de l'état.

On pourroit auſſi conſidérer le parlement d'Angleterre, compoſé d'une chambre, où les pouvoirs ſont inamovibles, & d'une autre où ils durent ſept ans, & peuvent ſe renouveller encore; on verroit que l'intérêt de ces deux corps par l'importance & la durée de leurs pouvoirs, abſorberoient tous les intérêts particuliers de leurs membres, & combattroient ſans ceſſe les intérêts de

l'état, ſi on n'avoit eu l'art de les inſtituer de maniere à ſe combattre l'un & l'autre, & à ſoutenir l'état par ce combat même.

Mais ce n'eſt pas de cela qu'il s'agit ici, & je ne cherche qu'à déterminer le genre & le degré de paſſion, qui animera nos Aſſemblées nationales; & d'abord on ne ſauroit nier que l'intérêt propre du corps légiſlatif ne doive être très-foible dans le cœur de chaque membre. Se voyant dans ce corps pour deux années ſeulement, & dans l'état pour toujours, nul ne pourra balancer entre l'intérêt de l'un & celui de l'autre.

Qu'importe, en effet, de travailler péniblement à l'accroiſſement du pouvoir d'un corps, où peut-être on ne rentrera plus? Quel eſt l'intérêt de ſe donner des maîtres, qui peuvent toute votre vie vous opprimer, comme ſujets, dans la foible eſperance de partager, encore quelques momens, ce pouvoir avec eux comme député? Non, ce calcul n'eſt pas dans le cœur humain, & l'expérience a toujours prouvé que l'extrême brièveté d'un pouvoir auquel tous peuvent prétendre, tarit dans ſa ſource, l'ambition de chacun. Les paſſions qu'on traite d'inſenſées, ne laiſſent pas d'avoir un calcul très-juſte & un ſorte de ſageſſe; elle conſiſte à tâcher de meſurer, à peu près, les travaux ſur les jouiſſances; & quand la diſproportion eſt trop grande, comptez que les ſentimens reprennent leur niveau, & le cœur reſte calme.

Après avoir vu que l'intérêt de *corps* ſera très-foible dans chaque membre de l'Aſſemblée nationale, voyons quelle ſera l'influence de l'intérêt de l'*homme*.

On conviendra que ſi par notre conſtitution nouvelle, le Roi ne peut point armer l'intérêt de l'*homme* contre l'intérêt du corps légiſlatif, ce

corps à ſon tour, n'ayant ni argent à donner ni places à promettre, ne peut eſpérer aucun ſecours de la paſſion dominante de chaque homme.

Et quant à la paſſion la plus énergique, le deſir de l'eſtime, & l'amour de la gloire, il n'appartient ni au Monarque, ni à l'Aſſemblée nationale de la ſatisfaire ; elle n'attend rien que des faveurs de l'opinion publique ; & remarquez encore que ce deſir de gloire s'affoiblira, à meſure que les objets traités dans l'Aſſemblée nationale deviendront moins importans & plus minutieux.

L'intérêt particulier de chaque membre ne s'unira donc point, ou ne s'unira que foiblement à l'intérêt de *corps*, déjà foible en lui-même : mais que devons-nous attendre de l'intérêt de l'*état*, & quelle ſera ſon énergie ? je l'ignore encore : & juſqu'à l'établiſſement des loix de l'éducation, des fêtes nationales, & ſur-tout des lois rémunératoires, on ne peut, je crois, rien prononcer ſur le degré d'intérêt que chaque François concevra pour la patrie.

A ne conſidérer que la conſtitution politique même, ſon plus grand défaut, peut-être, eſt d'affoiblir trop l'intérêt d'état & l'énergie des paſſions utiles, par l'anéantiſſement total des diſtinctions, & par l'extrême abréviation de la durée de tous les pouvoirs.

Je ſuppoſe en effet, d'après toutes les apparences, que la France ſoit réglée à l'avenir ſur le plan de la paix, autant qu'elle l'étoit autrefois ſur celui de la guerre, & des tracaſſeries étrangères ; je ſuppoſe encore, que nos lois fiſcales, civiles, criminelles & militaires ſont achevées, il s'en faudra bien alors, que nos Aſſemblées nationales préſentent ces grands intérêts qui nous tranſportent aujourd'hui ; il faut même eſpérer qu'elles ſeront bornées aux détails économiques de

l'adminiſtration d'une grande famille ; & malheur à nous, s'il en arrivoit autrement !

Mais quand nous ſerons parvenus à ce point où nous devons tendre rapidement, & que notre ſituation enfin ſera fixée, je demande quelle ſera la paſſion énergique & générale que les François pourront tirer du ſein de leur conſtitution même.

Il ne faut point juger du peuple par ce moment de mutinerie, d'audace & d'ivreſſe de l'égalité : quand le calme ſera rétabli, vous verrez les citoyens pauvres, les citoyens riches, & même les citoyens nobles reprendre inſenſiblement dans l'état le degré que leur aſſigne l'opinion fortifiée de l'habitude ; à peu-près comme des liqueurs d'une peſanteur inégale, ſe mêlent dans une forte agitation, mais ſe ſéparent dans le repos, & ſe replacent ſelon leur peſanteur ſpécifique ; alors ce peuple dont on craint tant aujourd'hui les excès, contractera inſenſiblement la plus profonde indifférence pour ſes aſſemblées biennales, où il ne verra qu'une diſtraction incommode, bien plutôt que l'exercice d'une grande puiſſance : trouvant dans les lois des barierres contre la licence, ſans puiſer dans la conſtitution des ſentimens vifs pour la liberté ; ce peuple ne tirera que de lui-même ſes paſſions bonnes ou mauvaiſes, utiles ou dangereuſes.

Quant aux citoyens d'une claſſe plus relevée, quelle ſera leur paſſion ? Sera-ce l'ambition de ſervir l'état dans l'Aſſemblée nationale ? Penſe-t-on que l'ame même la plus active, ſoit fort tourmentée du deſſein d'abandonner ſa province, ſes amis, ſes parens, ſa famille, & de ſe tranſporter dans une terre qui lui eſt étrangere, pour y traiter le plus ſouvent des détails purement économiques de l'intérieur du royaume, avec une aſſiduité fatiguante, & l'eſpoir tout au plus d'une

eſtime partagée avec pluſieurs autres; eſtime même à peine acquiſe, qu'elle ſera effacée par le paſſage de la foule des nouveaux repréſentans, qui ſe plairont à chaſſer devant eux, comme de la pouſſiere, la mémoire & les ſervices de leurs dévanciers.

Trouvera-t-on dans les ſimples municipalités, & les petites aſſemblées provinciales, un reſſort plus puiſſant? Je ne le crois pas : des pouvoirs ſi bornés par leur durée, & par leurs objets, pourront-ils former un principe de paſſion énergique & publique? Et n'eſt-il pas à craindre que dans cette indifférence, les ames actives & fortes, ſe repliant ſur elles-mêmes, & dédaignant de s'appliquer au gouvernement, ne l'abandonnent à ces petits intriguans ſubalternes, à ces fripons de toutes les claſſes, qui ne ſavent qu'acheter les autres, ou ſe vendre eux-mêmes (1).

---

(1) L'Aſſemblée Nationale a redouté l'eſprit des Provinces, & c'eſt pour l'anéantir qu'elle a voulu morceler le Royaume & donner de nouveaux centres à toutes les opinions & de nouvelles directions à toutes les habitudes : cette entrepriſe hardie, dans tous les temps, peut, ſelon quelques bons citoyens, devenir funeſte dans celui-ci : c'étoit le moment, diſent-ils, de planter à la hâte, un clou dans cette roue emportée par un mouvement trop rapide, & ce n'étoit pas celui de l'augmenter beaucoup plus.

Ils ajoutent : ſi l'eſprit des Provinces ſembloit ſi dangereux, pouvoit-on eſpérer qu'elles ſe ſoumettroient à une diviſion qui anéantit cet eſprit? & ſi l'on a compté ſur leur ſoumiſſion, l'eſprit des Provinces étoit-il donc ſi dangereux?

Ces hommes prétendent qu'au lieu de briſer en morceaux ce reſſort ancien, formé par l'attachement des François à leur Province, il falloit au contraire ſe faire

En un mot, qu'on l'examine bien ; l'objet propre de notre conftitution nouvelle paroiffant être la tranquillité qui naît de l'égalité, il s'agit de favoir, fi dans une monarchie, & chez un grand peuple, d'un caractere actif, inquiet & léger ; cette conftitution fera affez forte pour changer fon caractere, ou fi fon caractere ne fera pas affez fort pour faire changer la conftitution.

Il s'agit de favoir, fi la conftitution, en le conduifant à l'indifférence, n'offrira pas des moyens au monarque pour le ramener au defpotifme, ou fi fon caractere en le précipitant vers des nouveautés, ne ruinera pas la liberté même.

Je ne puis m'empêcher de faire, en paffant, une réflexion fur ce fujet : j'ai toujours entendu avec étonnement reprocher à la conftitution Angloife, comme des défauts, ce qui me fembloit des moyens de falut & des principes de force.

Je partois de ce point de morale pratique, qu'il ne faut point conduire l'homme au bien-être par le repos, mais à l'efpérance du repos, par

---

un art de le fortifier en le dirigeant vers un centre commun, le bien de la France entiere. Il falloit, difent-ils, former un patriotifme général de tous ces patriotifmes particuliers ; alors on n'innovoit prefque rien : mœurs, ufages, habitudes, préjugés, tout étoit confervé, & l'édifice des Municipalités, cet édifice fi defiré, & le dernier afile de la Nation égarée, fe feroit élevé fans peine, comme fans délai, fur des fondemens refpectés & chéris. La main du dernier ouvrier, difent toujours ces mêmes hommes, fuffit pour démolir ; mais le feul génie de l'architecte fait édifier : & quelle fituation affreufe de voir nos députés établir des difputes interminables affis fur des débris qui nous écrafent.

Je ne fais fi ces hommes ont raifon, mais leurs plaintes & leurs craintes font bien excufables.

le mouvement continu d'une paſſion utile : en appliquant enſuite, comme on le doit, ce principe aux grandes ſociétés civiles, je voyois dans la conſtitution Angloiſe l'énergie des paſſions excitées, tantôt par l'ambition d'obtenir dans la chambre des communes, un pouvoir d'une aſſez longue durée, tantôt par l'amour de la patrie & de la liberté, que les craintes d'une corruption toujours exagérée, alarment vivement, tantôt enfin par l'eſpérance d'une pairie inamovible & héréditaire.

Je voyois encore tous les corps qui compoſent ce gouvernement, dans un choc ſouvent violent; mais de ce choc même réſultoit un état de compreſſion mutuelle, qui augmentoit le reſſort de chacun; enfin, je voyois toutes ces paſſions ſe changer fréquemment en patriotiſme ſublime par les rivalités entre l'Angleterre & la France; en un mot, ce corps me ſembloit auſſi animé que vigoureux, ſes combats même prouvoient ſa force, & tout, juſqu'aux vices de quelques particuliers, ſembloit être combiné pour le maintien de la liberté publique.

Je dirai encore quelques mots ſur ce ſujet.

Il n'y a guere que trois manieres de conſerver un gouvernement libre, ou par la vertu des citoyens, ou par l'oppoſition, & le combat des paſſions dangereuſes, ou par l'oppoſition de la vertu de quelques-uns avec les paſſions nuiſibles de tous les autres.

De ces trois modes d'inſtitutions politiques, le premier eſt entierement chimérique, puiſqu'il conſiſte à faire d'honnêtes gens de tous les citoyens: ce n'eſt pas dans le temps où nous ſommes qu'il faut y penſer.

Le ſecond mode d'inſtitution ne ſuppoſe que des hommes vicieux, qui ſe combattent les uns

les autres. Il eſt plus applicable à la foibleſſe humaine, & ſur-tout à l'état du genre humain dans l'Europe moderne.

Enfin, la troiſieme méthode conſiſte à former de la vertu une paſſion dans le cœur d'un grand nombre de citoyens & à maintenir ſans ceſſe le gouvernement, en oppoſant cette paſſion utile, aux efforts des paſſions dangereuſes. Ce mode d'inſtitution eſt le chef-d'œuvre de la politique, & la ſeule perfection où nous puiſſions prétendre.

Juſqu'à préſent il n'y a rien dans nos lois nouvelles qui rempliſſe la ſeconde inſtitution, & la troiſieme encore moins; on n'y voit rien qui faſſe balancer entre elles les paſſions dangereuſes, ni rien qui puiſſe faire de la vertu une grande paſſion publique. Notre immenſe vaiſſeau eſt à peu près achevé, mais où ſont les vents qui peuvent le pouſſer à ſon terme?

J'oſe le redire, les paſſions & l'ame capables d'animer le corps de ce grand empire, d'une vie uniforme & ſoutenue, on peut encore, au défaut des lois politiques, les trouver dans les lois de l'éducation, dans les inſtitutions ſur les mœurs, dans les fêtes publiques, & ſur-tout dans l'art de diſtribuer des récompenſes. Raſſurons-nous donc & croyons que nos aſſemblées nationales ſauront bien trouver ces grands principes où ils ſont, pour les appliquer à notre conſtitution, où ils ne ſont pas. Voici ſeulement tout ce que j'en veux conclure; c'eſt que les alarmes qu'on a voulu nous donner ſur l'ambition & l'effervеſcence paſſionnée de nos aſſemblées nationales réduites à une chambre unique, ſont ſi fauſſes, que les craintes oppoſées me paroiſſent beaucoup plus fondées; & que ſi notre conſtitution eſt menacée, c'eſt par le défaut des grandes paſſions & non par leur excès.

XIII.

De l'esprit de suite dans les Assemblées nationales.

Une erreur sensible, à mon avis, au sujet de l'institution d'une chambre unique des représentans, est de lui supposer un grand esprit de suite & d'union, d'une législature à l'autre. On a voulu croire que de deux en deux années, cette chambre communiqueroit à ses successeurs, comme un héritage respecté, ses projets à suivre, ses décrets à soutenir; & ceci a été l'un des plus puissans argumens contre le *veto suspensif*; quelle sera, disoit on, la valeur de ce *veto* contre trois assemblées dont les deux dernieres ajouteront l'esprit d'obstination, qui fait soutenir une mauvaise loi, à l'esprit d'imprudence ou d'ambition qui la fit proposer par la premiere?

Mais il me semble qu'à bien consulter le cœur humain, il doit, arriver précisément le contraire. Des Sénateurs permanens, inamovibles & héréditaires contractent un esprit de corps & de suite, qui fait le caractere propre de leur ambition; mais quand le corps seul est permanent, & que l'amovibilité est dans tous les membres, l'esprit de corps n'est qu'une ombre qui n'a pas même le temps de se former dans la courte durée de chaque assemblée; ces chambres qui composeront les diverses législatures, n'auront rien de commun que le nom; la vanité de mieux faire, deviendra une sorte de jalousie qui les fera pencher à penser & faire autrement, bien plutôt qu'à imiter; loin de s'approprier les projets d'ambition, ou de lois de leurs prédécesseurs, leur gloire sera de les effacer par d'autres projets & d'autres lois; & dans le combat qui s'établiroit par un *veto* entre le Roi & l'Assemblée nationale, je suis convaincu que les

aſſemblées ſuivantes ſeront en général plus favorables au *veto* du prince qu'au projet de loi d'une aſſemblée rivale. Ainſi, dans l'inſtitution d'une chambre unique, où quelques politiques n'ont craint que l'excès de ſa force avec des rois foibles, j'oſe penſer que l'excès de ſa foibleſſe avec un prince habile, ſeroit cent fois plus dangereux.

X I V.

Du tribunal pour juger les accuſations capitales.

On vous objectera ſouvent, contre l'inſtitution d'une chambre unique, l'impoſſibilité de trouver un tribunal équitable pour juger les accuſations capitales. Si l'on prend ce tribunal, vous dira-t-on, dans l'Aſſemblée nationale, l'accuſateur alors devient juge. Le formera-t-on hors du ſein de l'aſſemblée ? Quelque part qu'on le prenne, l'accuſateur paroîtra ſi puiſſant, & le tribunal ſi dépendant, qu'il ne ſera plus poſſible de conſerver l'opinion de l'équité dans les jugemens.

Dans toutes ces objections, ces politiques ſemblent ſe créer des monſtres pour avoir le plaiſir d'en paroitre dévorés : on ne doit point conſidérer l'accuſation d'une Aſſemblée nationale, comme celle d'un particulier ; quand un homme ſe rend accuſateur, il eſt un ; il n'a qu'une ame, qu'un eſprit; c'eſt l'intérêt de la vengeance ou du dédommagement : mais quand une grande aſſemblée eſt accuſatrice, à moins que le délit ne ſoit auſſi criant qu'évident, l'accuſation n'eſt jamais que le réſultat de la pluralité, & d'une pluralité toujours plus foible à meſure que le délit eſt moins grave ou plus douteux : combien de membres après avoir rejeté tout haut cette accuſation dans leur opinion, & par leur ſuffrage, continueront à la déſapprouver au fond de leurs cœurs : aſſuré-

ment on ne peut pas dire que ces hommes faſſent partie dans l'accuſation intentée au nom de l'Aſſemblée nationale ; & ils peuvent être juges ſans inconvéniens.

D'ailleurs, l'intérêt véritable d'une Aſſemblée nationale eſt de trouver celui qu'elle accuſe, innocent, au lieu que l'intérêt du particulier accuſateur, eſt preſque toujours de le trouver coupable.

D'après ces idées, eſt-il donc bien difficile de former dans le ſein de l'Aſſemblée nationale, un tribunal équitable, aux yeux même de l'accuſé, en admettant ſimplement, & dans une très-grande étendue, la liberté des récuſations ?

X V.

Du pouvoir de corriger la conſtitution.

Amis de la paix, quand on vous parlera de notre nouvelle conſtitution, bornez-vous aux grandes difficultés, & mépriſez les petites ; avec les hommes qui ne ſavent faire que de petites difficultés, les grandes réponſes ne ſont jamais entendues.

Mais enfin, pour vous mettre à votre aiſe avec tous les eſprits, accordez ſans peine qu'il ſe peut, après tout, que nos nouvelles lois politiques aient pluſieurs vices connus, & encore plus d'inconnus : mais, leur direz-vous, un caractere qui peut effacer tous les défauts de cette conſtitution, c'eſt la liberté qu'elle nous ménage, de les corriger tous.

Remarquez-le bien : la premiere choſe que font tous les légiſlateurs eſt d'enlever au peuple la diſpoſition de l'avenir, ſous le prétexte de lui aſſurer le préſent ; dans la crainte qu'il ne change le bien en mal, on lui ôte la puiſſance de changer le mal en bien, & c'eſt une grande injuſtice comme une grande faute.

L'injuſtice eſt très - grande, puiſqu'enfin une nation eſt la ſeule ſouveraine d'elle - même ; c'eſt de plus une grande faute, puiſque les abus étant toujours au profit du petit nombre, ne peuvent jamais être véritablement corrigés que par le plus grand.

Auſſi, ce que les hommes ſages doivent d'abord conſidérer dans une conſtitution politique, n'eſt pas tant la manière dont elle règle à préſent l'ordre public, que les reſſources qu'elle ſe ménage pour en réparer le déſordre à venir. La plus grande ſageſſe d'une légiſlation eſt moins peut-être d'établir le bien, que de préparer d'avance les remèdes pour les maux qui naîtront du bien même.

Il me ſemble que notre conſtitution offre cet avantage, & nous en jouirons peut-être plus qu'aucun peuple libre du continent de l'Europe. Les Anglois même, faute d'avoir bien placé les idées de la ſouveraineté, ont ſoumis la nation à leur parlement, qu'il regarde comme le vrai *ſouverain* ; & confiant le pouvoir de corriger au même corps qui a l'intérêt d'abuſer, il arrive que la nation qui ſe plaint, règne quelques jours, & que cinq ou ſix cents citoyens dont elle ſe plaint, règnent ſept ans & même toujours.

Notre conſtitution en proclamant cette vérité fondamentale, de la ſouveraineté de la nation, en abrégeant enſuite la durée du pouvoir des repréſentans, a rapproché tous les pouvoirs de leur véritable ſource, & du moins celui de corriger les abus, reviendra ſans ceſſe dans les mains du peuple qui les ſouffre.

XVI.

Amis de la paix, quand vous aurez montré à tous ces eſprits inquiets ou prévenus, qu'il

eſt bien téméraire de condamner une conſtitution politique avant ſon épreuve; qu'en jugeant même des effets de notre conſtitution nouvelle, autant que la ſimple ſpéculation peut le permettre, elle n'aura point les inconvéniens qu'on annonce; qu'enfin, en ſuppoſant tous les défauts, on doit ſe raſſurer par l'heureux pouvoir qu'elle a ménagé à la nation de les corriger tous; vous pourrez, après ces réflexions, eſſayer ſur les eſprits le moyen le plus efficace, celui de l'intérêt propre.

Tâchez de ramener doucement les détracteurs, de quelque ordre qu'ils ſoient, à comparer ce qu'ils étoient à ce qu'ils pourront être, & je doute qu'avec un peu d'attention ils ne finiſſent par calmer leur ame trop aigrie.

Je ne ſuis point aſſez inſenſé pour prétendre que vous conſolerez de leurs pertes, les courtiſans & les grands ſeigneurs, ou nos évêques & nos abbés commendataires, nos fermiers, nos receveurs généraux, nos intendans, nos magiſtrats; quels dédommagements faire enviſager à ces gens-là? comme ils n'étoient tout qu'autant que la nation n'étoit rien, il eſt clair qu'ils ne feront rien, quand la nation ſera quelque choſe: dans toute révolution excitée par les excès du deſpotiſme, & de ſon affreux cortege, il eſt indiſpenſable que la joie publique faſſe verſer des larmes à ceux qui rioient auparavant des pleurs de tout le monde.

Amis de la paix, laiſſez donc les hommes de cette eſpèce, & n'entreprenez jamais de les appaiſer, ni par les idées de juſtice, ni par l'image de la liberté: le malheur de ceux qui ont exercé le pouvoir arbitraire, eſt d'être avili au point de ſupporter plus péniblement l'égalité que la ſervitude; ils aimeront mieux obéir toujours aux fantaiſies de quelques-uns, que de ne pouvoir jamais faire obéir les autres aux leurs.

Tout ce que vous pouvez faire, hommes ſages & indulgens, & ce que vous ferez ſans doute, c'eſt de ménager & de plaindre ces hommes que leur naiſſance, leur éducation, leurs habitudes, leurs préjugés, rendent aujourd'hui ſi malheureux: mais après eux, il eſt peu de citoyens à qui vous ne puiſſiez montrer les plus conſolantes reſſources dans l'ordre qui va naître.

Je me figure, par exemple, que vous êtes au milieu des nobles de votre province; & vous leur dites: qu'étiez-vous donc ſous ce gouvernement que vous pleurez? Les premiers jouets de quelques grandes familles qui vous comptoient pour rien; & toute votre gloire conſiſtoit à peine à reſtituer loin de la cour à quelques inférieurs, les mépris dont elle vous avoit accablés: obligés de ramper, l'argent à la main, devant des valets & des courtiſanes, quels honneurs, quelle fortune attendiez-vous donc de ce gouvernement ſi regretté? Vos préjugés vous bornoient à la profeſſion militaire; & vous maudiſſiez tous la profeſſion militaire; du ſein de Verſailles, la Cour vous envoyoit des enfants deſpotes, qui ſous le nom de colonels venoient tyranniſer tous les hommes & même les vieilliards de la nobleſſe militaire: cet abſurde renverſement de l'ordre, en faiſant rire l'Europe, vous arrachoit des pleurs de honte & d'indignation; votre honneur ſe flétriſſoit, votre raiſon étoit dégradée, & vous rougiſſiez de votre aviliſſement.

De l'intérêt de la Nobleſſe.

Quelles plaintes ne formiez-vous pas contre les miniſtres? Quels mépris n'aviez-vous pas pour vos généraux? Que de cris s'élevoient contre votre diſcipline militaire, puérile, ſouvent aviliſſante, toujours verſatile, & ſous le prétexte de la plus ſervile obéiſſance, étouffant la fierté du courage & la délicateſſe de l'honneur?

Telle étoit pourtant votre profeſſion unique:

que regrettez-vous donc? Seroit-ce le pouvoir de tourmenter ceux que vous appeliez vos vassaux? Regrettez-vous la liberté de dévaster leurs propriétés pour le plaisir d'assassiner quelques animaux? Est-ce l'idée d'égalité d'une poignée d'inférieurs qui vous désole? Mais pourquoi l'idée de l'abaissement de tant de supérieurs insolens, ne vous console-t-elle pas? Quoi donc! aimez-vous mieux recevoir des affronts, que d'être privés du pouvoir d'en faire, & trouvez-vous la tyrannie si douce, que vous deviez l'acheter par votre esclavage? Et comment pouvez-vous parler sincérement de votre considération passée, sons ce gouvernement, où la richesse dominant tout, la noblesse ne pouvoit s'enrichir qu'en s'avilissant à ses yeux même? Ne voyez-vous pas qu'un peu de vanité peut-être vous trompe en ce moment, & qu'en contemplant les décombres de quelques grandes familles de la Cour, vous croyez y découvrir les vôtres? Ah! voyez plutôt dans ces décombres des matériaux pour votre élévation future: que vous connoissez peu les hommes, puisque ce mot *d'égalité* vous fait peur! quand même ils seroient assez éclairés pour la reconnoitre, ils ne seront jamais assez sages pour l'établir; & quelque base qu'ils lui donnent dans leur théorie, comptez que leurs actions sauront bien la rendre chimérique: il se passera des siecles entiers, soyez-en bien sûrs, avant que le caractere de la *noblesse* soit effacé de l'opinion publique: & retenez bien ceci, nobles du royaume, si vous & vos enfants prenez soin d'ajouter à cet éclat factice de la noblesse, le prix réel de quelques talens, de quelques vertus, & sur-tout de l'affabilité, non jamais il n'existera d'égalité entre le peuple & vous: compterez-vous pour un malheur la nécessité imposée à vos enfants de valoir quelque chose, pour être quelque chose, & d'orner

ner

ner leur nobleſſe par le mérite? Etiez-vous donc heureux par leurs vices, & craignez-vous de l'être moins par leurs vertus? Leur preſcrire la loi d'être utiles, n'eſt-ce pas leur commander le bonheur de leur famille & le vôtre?

Amis de la paix: vous aurez beaucoup plus de peine à calmer l'ame des miniſtres de la religion irrités de toutes ces atteintes qu'ils appellent des attentats; ce voile qu'on diſoit ſacré & qui durant tant de ſiecles a couvert tant de paſſions & d'intérêts humains, eſt tout-à-fait déchiré; ménagez ceux qu'il couvroit, & ne paroiſſez porter ſur tous ces objets que des regards circonſpects & douteux; demandez doucement à ces hommes qui ſe plaignent d'avoir été dépouillés, laquelle de ces deux queſtions devoit être examinée la premiere: l'une, ſi la nation dépouille à préſent le clergé; l'autre, ſi le clergé n'a pas autrefois dépouillé la nation? (1) Intérêt du Clergé.

Vous pouvez encore leur dire; les conſeils de votre religion ne vous preſcrivoient-ils pas l'abandon de ces biens dont vous réclamiez la propriété, & pouviez-vous invoquer les lois qui protégent les richeſſes, ſans démentir l'évangile qui les proſcrit? Vous nous avez mis dans une ſituation telle, qu'il falloit refuſer de vous écouter, ou ceſſer de vous croire; & convenez que ſi le décret dont vous vous plaignez eſt une injuſtice aux yeux des lois civiles, vos murmures contre ce jugement ſeroient un vrai ſcandale aux yeux de notre religion.

Vous aſſurez que la religion catholique eſt per-

---

(1) *Le Clergé*, dit Monteſquieu, *recevoit tant*, *qu'il faut que dans les trois races on lui ait donné pluſieurs fois tous les biens du royaume*; auſſi le Clergé a-t-il toujours éprouvé le ſort des cauſes violentes: l'excès dans les dons a conſtamment produit l'excès dans les reſtitutions.

due : comment cela ſe peut-il, quand la religion chrétienne eſt raffermie ? La baſe de cette religion divine, n'eſt-elle pas l'amour de Dieu & des hommes ? & n'eſt-ce pas l'affermir, que d'en éloigner l'intolérance & la ſuperſtition, qui nous avoient fait aſſez hair les hommes, pour ne plus aimer Dieu.

Vous dites que les miniſtres de la religion doivent être puiſſants & conſidérés pour le bien de l'Etat même : & vous avez raiſon ; mais ils doivent être puiſſants par leurs exemples, & conſidérés par leurs vertus : ces deux ſources véritables de reſpect & de puiſſance étoient taries ; maintenant il ne tient qu'à vous de les faire couler.

Vous vous plaignez de n'être plus comptés pour rien dans le gouvernement : mais quoi ! ne vous laiſſe-t-il pas la direction du reſſort dont vous dites vous-mêmes que l'énergie eſt ſupérieure à celle de tous les autres ? Le gouvernement nomme des magiſtrats pour infliger des peines temporelles, mais c'eſt à vous qu'il laiſſe le ſoin terrible & délicat de répandre dans les ames les eſpérances & les craintes qui rempliſſent un avenir infini : la nation s'eſt chargée de faire des lois pour ſuppléer la morale humaine ; & c'eſt à vous qu'elle a confié le dépôt de la morale divine, où ſe trouve le complément & même le ſupplément de toutes les lois des hommes.

Ceſſez donc vos plaintes, ſi vous voulez qu'on ne croie pas que la vertu vous eſt trop difficile, & que vous êtes forcés d'y renoncer ; car enfin, ſi vous êtes vertueux, vous deviendrez les premiers hommes de l'état ; on a ſeulement déplacé pour vous le pouvoir & l'eſtime ; & ce que vous pouviez atteindre auparavant par l'intrigue & le ſcandale, vous l'obtiendrez à l'avenir par les vertus & la ſimplicité : à ce compte, les honnêtes gens ga-

gnent ce que les méchans perdent : c'eſt à vous maintenant de juger ſi vous devez vous plaindre de vos pertes.

Intérêt de tous les citoyens.

Hommes ſages, dans le ſein même du tiers-état vous trouverez des citoyens inquiets, que vous ferez rougir de leur ingratitude. Se peut-il, vous écrierez-vous, que vous ayez ſi-tôt oublié ce que vous étiez, & ce que vous avez ſouffert ? liſez donc cette déclaration des droits, cette charte de la nature, & ſans vouloir cenſurer ſes défauts, en critique épineux, ſentez plutôt ſes vérités en bons citoyens & en hommes ſimples. Liſez-la donc & niez après, ſi vous l'oſez, que cet acte régénerateur, d'eſclave mutilé que vous étiez, ne faſſe maintenant de vous un homme tout entier ?

Votre penſée n'appartiendra plus aux yeux d'un cenſeur, ni aux oreilles d'un délateur, elle ne ſera qu'à vous-mêmes & aux lois.

Votre conſcience ſera dans votre cœur & non dans la cervelle d'un fanatique : votre fortune ſera le prix de votre travail, & le gage aſſuré pour vos beſoins ; elle ne ſera plus le prix de l'oiſiveté d'un autre, & la proie de ſes fantaiſies.

Votre liberté, dont les derniers valets & les plus viles maîtreſſes de tout homme puiſſant ſe jouoient, quand ils n'en trafiquoient pas ; votre liberté ſera ſacrée, pour le monarque même ; on a mis les lois à la porte de toutes les priſons.

Et ces lois que vous receviez autrefois, comme les juifs recevoient les lois de la divinité, du haut d'une montagne & parmi les éclairs & le tonnerre ; ces lois devenues vraiment humaines, ſeront votre ouvrage même ; vous nommerez ceux qui vous les feront ; que dis-je ? vous les ferez vous-mêmes, quand vos concitoyens vous en jugeront dignes.

Comme vous ferez vos lois, vous choiſirez vos

magiſtrats : on ne verra plus l'infame trafic du droit de vous juger ; vos fortunes & vos vies ne ſeront plus évaluées à prix d'argent, & vendues par un contrat public à des hommes à peine pubères, & qui n'étoient ſouvent connus que par l'abus de leur fortune propre, & de leur vie même.

Il y aura un honneur pour vous : & votre eſtime ſera comptée pour quelque choſe ; ſans anéantir la nobleſſe qui ſe croit diſtinguée par la ſeule naiſſance, vous en reconnoîtrez une autre qui ſe diſtinguera par la ſeule utilité publique ; ou plutôt la nobleſſe ſera ramenée à ſa véritable origine, & ce torrent qui avoit cauſé tant de dégats dans ſon cours, la digue des lois ſaura le rendre utile en le faiſant refluer vers ſa ſource. Pouviez-vous eſpérer tant de biens ? & ſi quelque choſe eſt plus étonnant que leur conquête, c'eſt aſſurément la folie qui vous fait diſputer ſur votre conquête même, & l'imprudence qui vous expoſe à perdre le repos de votre vie entiere par l'inquiétude d'un moment.

Enfin, Amis de la paix, quand vous aurez épuiſé tous les moyens, il vous reſte à frapper un plus grand coup ſur tous les eſprits : c'eſt la menace & la terreur d'une guerre civile ; il ne s'agira plus alors d'écouter avec patience, & de répondre avec calme, il faudra vous livrer à toute l'énergie de votre ame, peindre en traits de feu, les malheurs qui grondent ſur nos têtes, porter l'épouvante dans tous les cœurs, & les ramener à la paix par l'effroi de la plus exécrable diſcorde.

Hommes ſages, devenez Minerve, ſaiſiſſez ſon égide, & préſentez à ces furieux l'image de la guerre civile comme la tête de Méduſe pour les rendre immobiles : il me ſemble que je leur dirois : malheureux inſenſés, vous reſſemblez à des

passagers qui s'entre-déchirent sur un vaisseau, pour quelques voies d'eau, que les uns veulent boucher à leur manière, & les autres à la leur; dans un instant, passagers & vaisseau, tout va s'engloutir dans un gouffre; car enfin, grands seigneurs, ministres supérieurs de la réligion, & vous factieux, conjurés même, s'il est vrai qu'il y en ait; qui que vous soyez enfin, nous ne voulons point examiner votre but, ne parlons que de vos moyens; quels sont-ils pour nous amener à vos vues? La force ouverte? non vous ne le pouvez pas, toutes les forces sont maintenant en action pour la liberté. Est-ce donc la ruse & la finesse? Mais quelle est cette ruse? celle de différer la constitution, d'entasser délais sur délais, de remuer, d'agiter le peuple en tout sens, de de le pousser jusqu'à désespérer de tout bien, & de le dégoûter enfin de la liberté par sa licence. Eh bien! nous vous accordons tout; les évenemens succéderont selon vos desseins; le peuple se joindra à la populace; il s'armera, il deviendra furieux & se jettera sans distiction comme une bête féroce sur ceux mêmes qu'il regardoit comme ses frères; il attaquera toutes les personnes, dévastera toutes les possessions. Est-ce là ce que vous voulez? Mais vous, nobles de toutes les classes; vous, prêtres de tous les ordres; vous-mêmes, hommes factieux que deviendrez-vous dans cet affreux tumulte? Ce que vous deviendrez? en pouvez-vous douter? & votre imagination ne vous l'a-t-elle pas mille fois présenté avec terreur?

A l'instant où l'anarchie rompant les foibles digues de l'opinion qui l'arrêtent encore, se déborderoit en guerre civile, à l'instant où l'assemblée nationale seroit dissoute & voudroit se disperser; à cet instant affreux, le premieres victimes seroient tous les citoyens accusés ou suspects,

nobles ou prêtres, factieux ou conjurés; les premiers coups de poignards feroient pour leur fein, les premiers flambeaux pour leurs maifons; toutes les barrieres fermées de diftances en diftances, d'une extrémité du royaume à l'autre, ne laifferoient plus échapper ni l'innocent ni le coupable, & je défie qu'un feul député, quel qu'il fût, pût éviter la mort qu'il recevroit, en tournant de loin les yeux vers fes foyers; cette exécrable fcène montreroit à l'univers épouvanté tous les crimes de la richeffe, & de la puiffance punis par toutes les fureurs de l'indigence & de la barbarie.

O François, François, nobles ou roturiers, miniftres de la religion ou laïques, grands ou petits, jetez les yeux fur cet affreux tableau, fixez-les fi vous pouvez & dans cette foule qui s'enfuit, qui fe cherche, qui s'attaque, qui fe défend, démêlez, qui ? vos amis, vos parens, vos femmes, vos enfans, vous-mêmes, percés de coups, mêlant votre fang à celui de vos concitoyens, & votre cadavre à leurs cadavres. O concitoyens amis ! (ne vous révoltez pas contre des noms fi doux,) dites-nous plutôt, comment à ces déchirantes idées, à ces funèbres images nos députés de tous les ordres à l'Affemblée nationale ne s'uniffent pas, ne fe précipitent pas dans l'unanime vœu d'une conftitution, dont la feule attente eft mille fois plus dangereufe que tous fes défauts? Ceux même qui déteftent cet ouvrage, comment ne travaillent-ils pas à le confommer d'une commune ardeur. Ah! qu'ils jurent tant qu'ils voudront, fa perte, au fond de leurs cœurs, mais que pour prévenir la leur même, il fe hâtent de le faire exifter.

Et nous qui fommes loin de l'Affemblée nationale, nous qui recevons des lois fans les donner, nous concitoyens de tous les partis, comment la haine, l'orgueil, la vile cupidité & toutes les paffions hon-

teuſes nous aveuglent-elles au point de ne nous laiſ-ſer appercevoir dans la chute épouvantable de l'Etat, que la ruine des autres, & jamais la nôtre? comment ne voyons-nous pas que la guerre civile arrivant ſur les pas de l'anarchie, marcheroit pêle-mêle ſur tous nos oſſememens, à la lueur de l'incendie de toutes nos maiſons? qui de nous pourroit ſe dire: *ma famille & moi, nous ſerons exceptés.* Hélas! les ſcélérats & les brigands ſeroient les ſeuls qui pourroient ſe flatter de ſurvivre & de ſurmonter les monceaux de ruines où les honnêtes gens périroient écraſés.

Comment à l'aſpect de cette anarchie menaçante, les provinces ne ſe liguent-elles pas avec les provinces, les villes avec les villes, les familles avec les familles pour aſſurer par la plus libre circulation, par des dons même, la ſubſiſtance d'une populace qui s'endort au moins quand elle eſt raſſaſiée?

Comment ne nous accordons-nous pas à calmer avec les plus flatteuſes promeſſes, avec les exhortations les plus ſages, ces ames groſſieres, irritées par l'excès de tous les beſoins; ces ames où toute étincelle peut allumer un incendie, où le ſoupçon ſe tourne en délire, & le moindre mouvement en convulſions & en fureurs?

Bons Citoyens, ſans doute on vous a dit qu'il y avoit des hommes aſſez inſenſés, aſſez barbares, pour ſe faire de la diſette, ou plutôt de l'opinion de la diſette, le plus meurtrier, le plus affreux des inſtrumens: on vous a dit qu'ils vouloient conduire le peuple à la guerre civile par une famine imaginaire, & de la guerre civile à une oppreſſion réelle.

Homme ſages, vous ne croirez jamais de telles horreurs ſans des preuves proportionnées à la grandeur du délit: on peut croire aux cruautés réfléchies de Scilla, à la férocité ambitieuſe de Marius, aux crimes de la politique ſanguinaire de Riche-

531

lieu, aux noirs artifices de CromWell, on peut croire à tous les monftres nés de l'ambition raifonnée du cœur humain; mais doit-on admettre ces monftres nés de l'abfurdité, & de la folie? Eft-ce au milieu des chofes impoffibles, que les ambitieux vont chercher leurs crimes & leur fortune? Et quand on fuppofe la conception d'un vafte projet, ne faut-il pas au moins fuppofer auffi le fens commun à celui qui le forme? Nous pouvons tous attefter la malignité du cœur humain qui accufe fans preuve; mais devons-nous affirmer des forfaits fi infenfés, qu'ils ne pouvoient devenir dangereux que par la difficulté même de les croire? .... Mais fi ces crimes étoient vrais; fi ces monftres exiftoient, ... bons Citoyens, je ne vous parle point de la derniere peine qu'ils méritent; je ne la connois pas, mais voici la premiere: c'eft de faire avorter par notre fageffe & notre conftance, toutes ces folies barbares: Hercule enfant étouffa des ferpens qui s'étoient gliffés dans fon berceau: voilà l'image de la France étouffant, écrafant les ferpens de la difcorde, qui fe font gliffés dans le berceau de la liberté.

FIN.

N. B. Le N°. 53 des affiches de Dauphiné du 10 décembre 1789, annonce la diftribution gratuite de l'adreffe ci-deffus, & prend pied de là, pour reprocher à M. SERVAN d'être en contradiction avec un precédent ouvrage, intitulé: *effai fur la formation des Affemblées Nationales, Provinciales & Municipales de France.* Les honnêtes gens, loin de trouver de la contradiction entre ces deux ouvrages, applaudiffent au contraire au beau facrifice que l'auteur fait de fon opinion, aux décrets de l'Affemblée Nationale. M. SERVAN travaille pour le bien public, & prêche tout à la fois d'exemple & de précepte: le rédacteur de la feuille infinue une morale oppofée. Perfonne n'en eft furpris; car ce rédacteur n'eft pas un *SERVAN*.